

PREMIERES LARMES DE LA VIERGE

A MA MÈRE.

N'EST-CE pas vous, je ne sais plus,
Qui m'avez dit, mère chérie,
Cette légende de Jésus
A Nazareth, ville fleurie?

Le divin Fils du charpentier,
Aux jours où les fleurs sont écloses,
Fendit des rameaux de dattier
De ses mignonnettes mains roses.

Et puis de ces morceaux de bois,
Il fit, idée étrange, intime,
Une toute petite croix
Pour s'y coucher, frère victime.

Mais soudain Marie arriva
Et vit l'instrument des supplices,
Car les mères sont toujours là
Pour boire aux douloureux calices.

Elle pleura comme une femme
Qui voit mourir son nouveau-né;
Le glaive avait percé son âme,
Son cœur avait tout deviné.

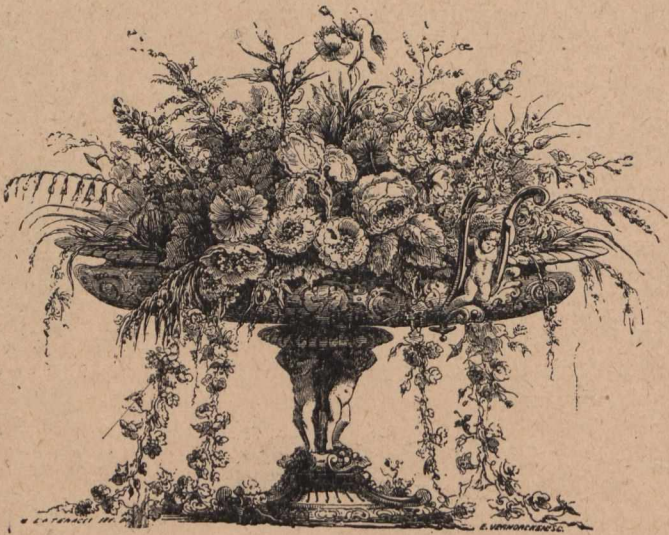


Elle avait vu l'avenir sombre,
Sur un gibet son divin Fils,
Et le bonheur fuir comme l'ombre
Devant ce premier crucifix.

Et moi, parfois, j'aime à revoir
Le petit enfant de Marie,
Reposant, quand tombe le soir,
Sur cette croix sa chair meurtrie.

Ma mère, alors je songe à vous,
Qui satisfaisant ma demande,
Sur votre cœur, sur vos genoux,
M'avez conté cette légende.

L'abbé Lelou.





JESUITES

(Au Révérend Père DU LAC, S.J.)

DE la sainte Eglise ils sont l'avant-garde,
Ils sont les soldats du divin Proscrit.
Sans cesse en fureur l'enfer les regarde,
Le monde les hait comme Jésus-Christ.

A ces champions, c'est un privilège
D'avoir pour modèle un Dieu mort en croix.
Sur leur étendard que lui seul protège
On y lit le nom de ce Roi des rois.

Ah! pour eux la vie est une bataille.
Vivre c'est mourir un peu chaque jour;
Pour eux, c'est lutter d'estoc et de taille
Et boire à longs traits la haine et l'amour.

A nos yeux de chair elle semble triste,
Cette vision des maux glorieux
Qu'ils souffrent pour vous, ô monde égoïste;
Mais n'oubliez pas: leur palme est aux cieux.

Prêtres, aujourd'hui montez au Calvaire,
Vers le Golgotha prenez votre essor.
Si la pente semble ardue et sévère,
Demain, ce sera celle du Thabor.

Valeureux guerriers, après la souffrance
Brillera la joie au ciel mérité;
Vous serez inscrits, c'est notre espérance,
A l'ordre du jour de l'éternité.

L'abbé Leleu.

LOUIS JOLLIET

PREMIER SEIGNEUR D'ANTICOSTI

(Suite)

Le souvenir du merveilleux pays traversé par la rivière des Illinois hantait toujours l'esprit du jeune explorateur. Dans les deux ou trois récits qu'il a laissés de sa mémorable expédition, il insiste sur la facilité de fonder un établissement agricole au sein de ces belles prairies naturelles où la végétation était si vigoureuse, où le gibier se trouvait en si grande abondance, où passaient, comme dans des cavalcades fantastiques, d'innombrables troupeaux de bisons, effrayés à la vue des hommes dont ils devinaient et redoutaient la puissance.

Un an après son mariage, Jolliet fit demander au roi la permission d'aller s'établir dans cette fertile région qu'il avait découverte. La réponse fut négative, et elle fut sage. Voici ce que Colbert écrivit à M. Duchesneau, intendant, à la date du 28 avril 1677 :

“ Sa Majesté ne veut point accorder au sieur Jolliet la permission qu'il demande de s'aller établir avec vingt hommes dans le pays des Isinois. Il faut multiplier les habitants du Canada avant que de penser à d'autres terres, et c'est ce que vous devez avoir pour maxime, à l'égard des nouvelles découvertes qui sont faites.”

En donnant cette réponse, le roi et son ministre se montraient simplement conséquents avec eux-mêmes. Dès l'année 1666, Colbert avait écrit à Talon : “ Le Roy a approuvé que vous ayez fait poser ses armes aux extrémités de l'estendu du

Canada, et que vous vous prépariez en mesme temps à dresser aussy des procez-verbaux de prise de possession, parce que c'est toujours estendre sa souveraineté, ne doutant pas que vous n'ayez en cette occasion fait réflexion, avec M. de Tracy et les autres officiers, qu'il vaudroit mieux se restreindre à un espace de terre que la colonie sera elle-mesme en estat de maintenir, que d'en embrasser une trop vaste quantité dont peut-estre on seroit un jour obligé d'abandonner une partie avec quelque diminution de la réputation de Sa Majesté et de cette couronne." A maintes reprises, par la suite, le roi avait fait connaître son désir que l'on s'appliquât exclusivement à la colonisation "de proche en proche." Le résultat fut la formation d'une colonie homogène, compacte et durable. L'éparpillement des forces de la colonie, auquel on consentit plus tard, par la création d'un certain nombre de forts érigés ça et là, entre le lac Ontario et la Louisiane, fut une faute politique dont les conséquences furent précisément celles que l'on appréhendait dès 1666 et dont l'éventualité était signalée par Louis XIV.

Après ce refus, Jolliet entra hardiment dans le projet, cher à sa nouvelle famille, de se livrer à l'exploitation des richesses du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Les archives canadiennes nous le font voir remplissant parfois, à Québec, certaines fonctions d'utilité publique; nous passerons ces détails sous silence, nous contentant de signaler une circonstance où il fut appelé à donner son avis sur un sujet particulièrement délicat. On lui demandait, de la part du roi, ainsi qu'à d'autres notables, de se prononcer entre les opinions opposées des deux hommes les plus éminents de la Nouvelle-France — nous pourrions dire de tout le continent américain. Pour l'intelligence de ce "point contentieux" il est nécessaire de prendre les choses d'un peu plus haut.

La page charmante que l'on va lire rendra notre exposition plus facile.

Dans un article intitulé: *A propos de Frontenac*, publié dans le *Courrier du Canada* du 23 octobre 1890, M. Joseph-Edmond Roy s'exprime ainsi:

“ Que l'on se représente le désenchantement de ce grand seigneur, habitué à la vie luxueuse des cours et fréquentant le meilleur monde de France, lorsqu'il arriva sur le rocher de Québec, pauvre petit bourg de province, comptant à peine mille habitants. Quelle société composite et maussade que ces négociants, un peu rudes et grossiers, âpres à la curée, et qui ne causaient guère que de chasse aux fauves et de pêche à la morue ! Un aussi rapide changement de décors peut expliquer les brusqueries de Frontenac, ses colères noires, ses boutades amères, ses accès de rage.

“ Mademoiselle de Montpensier a crayonné dans ses mémoires un portrait assez sombre de ce fier gouverneur. Elle le fait poseur, vantard, un peu bretteur. Elle se moque agréablement de ce chevalier qui n'avait pas le sou et qui dessinait des parcs imaginaires dans sa petite propriété de campagne près de Blois, qui n'avait que de vilaines rosses dans ses écuries et qui parlait sans cesse de ses équipages.

“ Mademoiselle de Montpensier, autrefois la grande amie de Madame de Frontenac, avait rompu avec elle lorsqu'elle dessinait ce portrait-charge.

“ Il se mêlait à l'origine basque de Frontenac une petite pointe de sang gascon, et il avait gardé de cette double parenté tous les défauts et toutes les qualités. C'est ce qui explique comment il fut capable de mener à la fois les plus grandes actions comme les intrigues les plus mesquines. Son caractère trempé à l'antique avait parfois des échappées d'enfant gâté. C'était un ancien Romain doublé d'un cadet de Gascogne.

“ Dans les séances du conseil supérieur, Frontenac traitait ses aviseurs à la Cromwell. Et au sortir de ces débats orageux où il avait prononcé avec une hauteur solennelle et du ton le plus dédaigneux des mercuriales sanglantes, il crayonnait sur le coin d'une table des vers burlesques que Scarron aurait pu signer.

“ Ce méridional avait des accès de piété angélique : il allait s'enfermer pendant des semaines dans le cloître des Récollets,

sur les bords de la petite rivière Saint-Charles. Tout le monde était édifié de sa dévotion. Et, au retour de ces retraites de cénobite, suivant que sa fantaisie lui disait, il pouvait gourmander l'évêque, les chanoines ou les jésuites, comme il l'aurait fait du dernier de ses valets. Il avait chez lui tous les livres de Jansénius, et il prenait un malin plaisir à les prêter à son entourage."

Ceux qui voudraient connaître "le bon Frontenac" n'auraient qu'à lire l'admirable allocution qu'il fit (avec l'aide d'un interprète) aux Iroquois et autres sauvages réunis à Catarakoui, le 17 juillet 1673, — allocution citée par l'abbé Faillon au tome III, de son "Histoire de la colonie française en Canada"; quant à ceux qui voudraient connaître quelque peu "l'autre Frontenac", ils pourraient lire certaines de ses lettres, les écrits des contemporains, et particulièrement le "mémoire de M. d'Urfé à Colbert," partiellement cité par M. Faillon dans le même volume. Mais c'est surtout dans la question de la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages que Frontenac fit voir cet étrange dualité qui en fait un personnage si complexe et si difficile à apprécier.

Il n'y avait pas assez à faire à Québec pour occuper cet homme ardent, naturellement porté aux vastes entreprises; dans son impuissance à donner carrière à ses brillantes facultés, il se repliait sur lui-même, et son activité débordante se dépensait en irritantes et parfois puériles tracasseries qui l'auraient perdu pour toujours dans l'estime de ses contemporains sans les événements qui marquèrent son deuxième gouvernement et lui donnèrent l'occasion de faire connaître toute sa valeur.

Si Frontenac n'eût pas cherché à s'immiscer dans les attributions de l'évêque et des missionnaires, s'il ne se fût attaché à contrecarrer les initiatives de l'intendant et du conseil souverain, sa mémoire fût restée intacte: tout ce qu'il fit dans ses attributions propres de gouverneur militaire porte le cachet de la noblesse, de la fermeté et de la grandeur. Il avait un ascendant immense sur les Sauvages, qu'il appelait: "mes enfants," — terme affectueux qui les touchait, mais qui comportait une

affirmation calculée de son autorité. Il y avait chez lui, à ses heures, un mélange de hauteur et de bonhomie qui faisait merveille avec les indigènes et les gens du peuple.

La traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages avait trouvé en Frontenac un adversaire persévérant et implacable; mais Mgr de Laval ayant renouvelé ses défenses de faire ce commerce, sous des peines spirituelles, on eut le spectacle étrange de voir le gouverneur changer tout à coup d'attitude, dénoncer l'évêque pour un fait qui, semblait-il, devait recevoir toute son approbation. Les mémoires à la cour se multiplièrent, l'intendant se rangeant du côté de l'évêque, le gouverneur soutenant que l'on exagérait le mal et invoquant de prétendues nécessités politiques. Fatigué de ces affirmations contradictoires et désirant se mieux renseigner, Louis XIV voulut que l'on demandât l'opinion d'un certain nombre de notables de la colonie, sur cette question du trafic de l'eau-de-vie avec les Sauvages. Il hésitait à retourner aux formelles et rigoureuses défenses antérieurement édictées, mais que l'intendant Talon avait fait lever par un arrêt du Conseil daté du 10 octobre 1668.

Ces hésitations étaient dues, en partie, à l'influence de l'ancien intendant lui-même, qui n'avait pas oublié ses idées d'assimilation et s'appliquait à combattre toute mesure tendant à traiter les Sauvages autrement que les Français.

Le temps a fait voir combien il se trompait. Même de nos jours, dans notre province de Québec, la plus anciennement établie de toute la Confédération canadienne, les missionnaires doivent tenir les Micmacs et les Montagnais sous leur bienfaisante tutelle; sans cela ils seraient bientôt détruits, comme l'ont été d'autres tribus moins protégées, par défaut de modération dans l'usage des choses de la vie civilisée.

La supériorité de l'Indien existe toute entière au milieu de la forêt, sur les rivières et les lacs, au sein des déserts. Dans les villes ou dans les postes éloignés où l'on débite des boissons enivrantes, le pauvre "sauvage" n'est plus qu'un grand enfant,

privé de son énergie et de son intelligence ordinaires, et que le premier venu peut impunément avilir si personne n'est là pour le protéger.

Colbert demandait si les Sauvages buvaient comme les Bretons: c'était montrer combien peu il connaissait les enfants des bois.

—“ Monseigneur,” lui disait plus tard l'abbé Dudouyt, “ s'il y a dans une bourgade de la boisson à la discrétion des sauvages, ils s'enivrent ordinairement tous, vieux, jeunes, grands, petits, femmes et enfants, de sorte qu'à peine en reste-t-il quelqu'un qui ne s'enivre. S'il y a de la boisson pour deux jours, l'ivrognerie durera deux jours; s'il y en a pour une semaine, elle durera une semaine; s'il y en a pour un mois, elle durera un mois. Nous ne voyons pas en Europe que toute une ville s'enivre, ni que cela dure des semaines et des mois. Les peuples de l'Europe étant civilisés, ne commettent pas non plus de si nombreux ni de si grands désordres, dans leur ivresse, que les sauvages; ceux-ci, au contraire, font alors tout ce dont les barbares sont capables.” (1)

La réunion convoquée selon l'ordre du roi eut lieu au château Saint-Louis, à Québec, le 26 octobre 1678, en présence du gouverneur, de l'intendant, et de MM. de Villeray, LeGardeur de Tilly, Damours, DuPont, de Peyras, de Bermen, d'Auteuil et Peuvret.

Les personnes convoquées étaient les sieurs de Berthier, de Saurel, LeGardeur de Repentigny, Robineau de Bécancourt et de Port-Neuf, Bézard de la Touche-Champlain, DuGué de Sainte-Thérèse, Boucher de Boucherville, de Verchères, Jacques LeBert, Louis Jolliet, Crevier de Saint-François, Boulenger de Saint-Pierre, de Saint-Ours, Picoté de Bellestre, Saint-Romain, d'Ailleboust de Musseaux, Charron, Levallon, Roger des Colombiers et DuPlessis Gastineau.

(1) L'abbé Auguste Gosselin, — *Vie de Mgr de Laval*, volume II, pages 173 et suivantes.

Les sieurs de Boucherville, de Musseaux et de Saint-Pierre ne s'étant pas présentés au jour fixé, ils furent remplacés par les sieurs Cavelier de LaSalle, Pelletier de LaPrade et Jean Bourdon d'Ombourg.

Sur les vingt personnes consultées, quinze se déclarèrent en faveur de la liberté absolue du commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages. Il est vrai que la plupart étaient personnellement intéressés à ce qu'aucune entrave ne fût apportée à ce commerce.

Les raisons données à l'appui de leur opinion se réduisaient à trois :

1° *La liberté de la traite des boissons était nécessaire pour attirer les Sauvages dans les établissements français.* Or, le fait de leur porter de l'eau-de-vie dans les bois les empêchait souvent de se rendre aux habitations françaises. Quelquefois aussi ils évitaient de venir chez les Français à cause de la boisson. " Nous aurions eu tous les Iroquois, écrivait le respectable M. Dollier, supérieur du Séminaire de Montréal, s'ils ne voyaient qu'il n'y a pas moins de désordres ici que dans leur pays, et que même en ce point nous surpassons les hérétiques. L'ivrogne se laisse aller à la tentation de boire quand il a la boisson présente; mais quand il voit, après l'ivrognerie, qu'il est tout nu et sans armes, le nez mangé, estropié et tout massacré de coups, il enrage contre ceux qui l'ont mis en cet état." Une vieille Algonquine, se voyant dépouillée après la boisson, s'écriait d'une voix infernale contre les enivreurs des sauvages: " Plût à Dieu que je pusse les voir tous enfoncés dans le milieu des enfers!" (1)

2° *Cette liberté était nécessaire au commerce des pelleteries.* Or le débit des boissons dans les bois était l'occasion d'un véritable pillage: ce n'était pas là du commerce. La foire annuelle de Montréal, au contraire, était une institution commerciale honnête. Les Sauvages s'y rendaient en foule; ils y étaient traités avec justice et ne craignaient pas d'y revenir.

(1) Ferland, *Cours d'Histoire du Canada.*

“ Dans une occasion où ils avaient été forcés de se plaindre contre quelques marchands français, les anciens et les guerriers de la nation outaouaise déclarèrent à M. de Louvigny qu'ils regardaient le commerce de l'eau-de-vie comme un pillage publiquement fait de leurs castors, fusils et autres choses nécessaires; que si, après en avoir averti Ononthio, il permettait encore aux Français de leur en apporter, il fallait que le gouverneur, l'évêque et les missionnaires se fussent entendus pour les piller.” (1)

3° *Ne pas délivrer des permis d'aller vendre des boissons aux Sauvages, c'était éloigner les honnêtes gens de ce commerce, et, partant, le livrer aux vagabonds.* Or les “honnêtes gens” n'allaient jamais porter de l'eau-de-vie aux Sauvages, attendu que ceux-ci ne buvaient jamais que pour s'enivrer, et que leur en donner était assumer la responsabilité de désordres épouvantables. Chaque porteur de “congé”, ou permis de traite, avait la faculté de vendre ce “congé”, qui passait ainsi d'une main à l'autre; chaque traiteur ainsi autorisé avait le privilège d'emmener avec lui deux ou trois engagés; enfin les barils d'eau-de-vie livrés aux Sauvages étaient souvent transportés à de longues distances, où le contrôle très illusoire du porteur de “congé” devenait de plus en plus impossible. (2)

“ L'expérience que j'ai eue parmi les sauvages, disait Charles LeMoyne de Longueuil, m'a convaincu que la plupart d'entre eux ne boivent que pour s'enivrer, pour avoir ensuite plus de liberté à commettre tous les crimes et désordres que les lois divines et humaines défendent. J'ai été moi-même obligé, avec mes domestiques, d'arracher des mains de quelques sauvages, hommes et femmes ivres, les haches et les couteaux qu'ils tenaient pour s'entretuer, dans le dessein ensuite d'embraser et de réduire en cendres leurs cabanes, sans considérer qu'il y avait plusieurs autres sauvages, femmes et enfants.”

(1) *Idem.*

(2) En 1692, les sauvages vinrent faire une orgie à Michillimakinac avec cent barils d'eau-de-vie. (Ferland)

L'abbé Ferland cite aussi ce témoignage du célèbre traiteur et explorateur Du Lhut : “ Je certifie, écrivait-il, que pendant dix ans que j'ai passés aux Outaouais, chez les Nadouessioux, au fort Saint-Joseph et au Détroit, je n'ai jamais vu traiter l'eau-de-vie qu'il ne soit arrivé de grands désordres, jusqu'à voir le père tuer le fils, et le fils jeter sa mère dans le feu. Moralement parlant il est impossible de traiter l'eau-de-vie dans les bois, sans s'exposer à tomber dans ces malheurs.”

Deux des personnes convoquées au château Saint-Louis, — Jolliet, de Québec, et LeBert, de Montréal, — recommandèrent de permettre le débit modéré des boissons aux Sauvages, mais dans les habitations françaises seulement, et de défendre de la manière la plus absolue de transporter de l'eau-de-vie dans les bois. Jolliet avait sans doute été témoin de bien des désordres chez les Sauvages de l'Ouest; il considérait comme de véritables assassins ceux qui distribuaient des boissons enivrantes dans les régions éloignées des établissements français. Voici un extrait du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 1678 relatif à sa déclaration :

“ Le sieur Jolliet ” est d'avis “ qu'il faut défendre *sur peine de vie* de transporter des boissons dans les bois au devant des Sauvages qui commercent avec les Français, comme aussi aux dits Sauvages d'en emporter; mais qu'il soit permis aux habitants de leur en donner dans les maisons et aux lieux où l'on trafique avec modération, évitant de les enivrer, etc.”

Ce tempérament avait aussi été suggéré, comme pis-aller, par l'abbé Dudouyt, grand-vicaire de Mgr de Laval. Il conseillait de tolérer la traite de l'eau-de-vie dans les régions régulièrement établies de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, et aussi au poste de Tadoussac, où les employés de la “ ferme du roi ” maintenaient une stricte discipline.

Enfin, trois des personnes présentes à la réunion du 26 octobre, — DuPlessis Gastineau, Levallon et Dombourg, — se prononcèrent formellement contre tout commerce de boissons enivrantes avec les Sauvages.

De tous ces "notables" convoqués au Château, un seul sut indiquer nettement les conséquences, heureuses ou néfastes, qui pouvaient résulter de la décision que l'on allait prendre, et poser bien en lumière la question agricole, question vitale entre toutes pour la colonie: ce fut Dombourg, le fils du célèbre Jean Bourdon, ingénieur, arpenteur, procureur, l'un des premiers membres du conseil souverain. Voici l'avis qu'il donna:

"Si la traite des boissons enivrantes est défendue, les Sauvages vivront en paix, on ne réussira pas à attraper leurs pelleteries pour un peu de boisson qu'on leur donne; les Français s'adonneront à la culture des terres, ce qui sera cause que le pays fleurira. Au contraire, si la traite est permise, le pays déchira bien loin d'augmenter; Dieu sera très mal servi, parce que les Sauvages ne boivent que pour s'enivrer, et, lorsqu'ils sont ivres, ils commettent beaucoup de crimes et d'incestes, les enfants tuent leurs pères, violent leurs sœurs, les mères tuent leurs enfants, et les femmes se prostituent pour quelques verres d'eau-de-vie. Si la liberté de cette traite est accordée, les coupeurs de bois se multiplieront, et, pour quelques sous d'eau-de-vie, enlèveront aux sauvages pour six ou sept francs de castor. On sait que les sauvages, lorsqu'ils ont bu, vendent ce qu'ils ont, et donnent quelquefois un fusil pour un demi-septier d'eau-de-vie. Pourquoi ne voit-on plus autant de sauvages depuis que l'on traite des boissons? C'est qu'ils en boivent en si grande quantité qu'ils en meurent. Cette passion de boire les empêche de se convertir, parce que, depuis qu'ils y sont accoutumés, ils ne s'occupent plus d'autre chose, et ne veulent plus entendre parler de Dieu."

Le procès-verbal des déclarations faites à l'assemblée du 26 octobre 1678 fut envoyé au roi. Le monarque conféra de la question avec l'archevêque de Paris, avec le P. LaChaise, et aussi avec Mgr de Laval, qui, dans sa grande charité et son zèle pour le salut des âmes confiées à sa garde pastorale, n'avait pas hésité à traverser l'Océan pour exposer toute la vérité à son souverain. La décision de Louis XIV fut que, si l'évêque de

Québec voulait limiter sa défense (cas réservé) de manière à n'atteindre que le commerce des boissons fait dans les bois et les habitations des Sauvages; il pouvait compter sur le bras séculier. L'évêque accepta ce compromis, qui au moins faisait disparaître les causes principales du mal qui menaçait de détruire la colonie. ⁽¹⁾

La permission de vendre des boissons enivrantes aux Sauvages fut donc restreinte aux seules habitations françaises, défense étant faite, ou, plus exactement, renouvelée d'en transporter dans les bois.

L'avis de Jolliet et de Lebert se trouvait avoir prévalu; seulement on n'alla pas jusqu'à punir de mort, comme l'avait suggéré Jolliet, les contraventions aux ordonnances qui furent édictées en conformité de la décision du souverain. ⁽²⁾

“Mgr de Laval revint au Canada en 1680, et essaya de combattre les restes du mal par l'influence salutaire de la religion. La lutte qu'il eut à soutenir contre les intrigues et les persécutions de ceux qui favorisaient le commerce de l'eau-de-vie, forme comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des habitants du Canada. Pour résister aux progrès

(1) Deux missions acadiennes furent décimées par l'ivrognerie. On ferma les églises. Parlant de la mission des Algonquins de Sillery, près Québec, le P. Martin dit : “Le plus grand nombre de ces malheureux périt par suite d'excès dans l'usage de l'eau-de-vie.”

(2) Par une ordonnance du 2 mai 1681, amnistie fut accordée à tous les coureurs de bois qui rentreraient dans la colonie aussitôt qu'ils seraient informés des dispositions du roi. “La traite, en principe, reste interdite; exception est faite pour vingt-cinq congés, donnant à chaque bénéficiaire le droit d'équiper pour son commerce un canot avec trois hommes; le congé n'est valable que pour un an, et ne peut être accordé deux fois de suite au même titulaire; le gouverneur a seul pouvoir de délivrer ces permissions, l'intendant les vise. Une déclaration royale, annexée à l'amnistie, renouvelle les anciennes prohibitions de commerce “dans les habitations des sauvages et profondeur des bois”; des peines corporelles très sévères seront de droit contre les contrevenants, fouet et marque pour la première infraction, galères perpétuelles pour la récidive.” (Henri Lorin.) Dans la lettre du 30 avril 1681, qui accompagne cette ordonnance, “le roi blâme Frontenac de n'avoir pas montré assez de vigueur; au lieu de récriminer contre l'intendant, il eût mieux fait de poursuivre sans pitié les coureurs en contravention; l'amistie n'est qu'un expédient provisoire: “Le meilleur moyen et le seul qui puisse réussir est que vous preniez une autre conduite, et que vous ayez autant d'application pour exécuter ponctuellement mes ordres sur ce sujet que vous en avez eu peu jusqu'à présent.”—(Henri Lorin, *Le comte de Frontenac.*)

d'un mal qui menaçait de ruiner la colonie au moral et au physique, il opposa une patience, une sagesse et une fermeté qui arrêterent les progrès du fléau, et le forcèrent même à rétrograder. Soutenu par son clergé et par un petit nombre de laïques, amis de leur pays, le digne prélat opposa une digue que rien ne put emporter. . . . On ne peut lire sans frémir les épouvantables peintures que nous ont laissées quelques plumes de l'époque, des orgies auxquelles se livraient les habitants de bourgades entières, lorsque les traiteurs arrivaient avec leurs boissons empoisonnées. . . .

“ Les défenseurs d'un système qui produisait ces scènes d'enfer, prétendaient que c'était un moyen d'attacher les sauvages aux Français, et cependant les mémoires de cette époque prouvent à l'évidence que la vente des boissons enivrantes, après avoir décimé les nations amies, les obligeait souvent de s'éloigner avec un souverain mépris et une haine profonde contre les Français. De deux mille Algonquins qui fréquentaient les bords de la rivière des Outaouais, avant qu'ils usassent des boissons enivrantes, trente ans après ils ne restait plus que cent cinquante hommes, qui s'éloignèrent, pour n'être plus exposés à l'occasion de s'enivrer. . . .

“ Plusieurs fois il est arrivé que les expéditions françaises ont manqué de succès, parce que des misérables, poussés par le désir de faire un vil profit, ne craignaient pas d'exposer la vie et l'honneur de leurs compatriotes, en les privant de l'appui des sauvages alliés; ainsi avorta l'expédition de M. de Courcelles contre les Agniers, parce que ses guides algonquins l'abandonnèrent pour boire quelques barils d'eau-de-vie, fournis par des Français. En 1691, l'ivrognerie empêcha les Outaouais et les Hurons du lac Huron de suivre M. de Louvigny à la guerre contre les Iroquois; la conséquence fut que ceux-ci portèrent toutes leurs forces contre l'île de Montréal, où ils massacrèrent beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants, et brûlèrent un grand nombre de maisons. Dans une autre occasion, des vendeurs d'eau-de-vie allèrent au-devant des Sauvages

qui venaient au secours des Français, les enivrèrent, les dépouillèrent de leurs armes et les empêchèrent d'aller plus loin.

“ En retour de tous ces maux, quels profits le pays retirait-il de la vente des boissons enivrantes ? Les droits imposés sur l'eau-de-vie rapportaient environ deux mille francs par année; les coureurs de bois, qui la portaient aux sauvages, ruinaient leur santé en peu d'années, et, à la fin de leurs courses, étaient exploités et pressurés par ceux qui les avaient équipés pour le voyage. En somme les profits revenaient à une quinzaine de cabaretiers, haïs et méprisés des vrais amis du pays, et qui s'empressaient, après avoir fait fortune, de retourner en France, pour dépenser, loin du théâtre de leur infamie, une fortune honteusement acquise. Et c'était pour l'avantage de ces misérables que des gouverneurs, des intendants, des membres honorables de la société s'élevaient contre le courageux évêque, criaient à la tyrannie du clergé, et invoquaient à haute voix la liberté de conscience. La morale foulée aux pieds, l'injustice dépouillant les pauvres victimes, les réduisant à la plus abjecte misère, et leur inspirant la haine et le mépris pour la nation à laquelle appartenaient leurs oppresseurs; les tribus amies de la France, détruite par l'ivrognerie, et leurs tristes restes s'éloignant du siège de la contagion et s'enfonçant dans la profondeur des forêts pour échapper au fléau; les jeunes gens d'une partie de la colonie usant leurs forces, ruinant leur santé et perdant leurs mœurs dans des courses qui ne les enrichissaient point; la culture des terres abandonnée, le progrès de la population arrêté, le pays tout entier s'appauvrissant pour remplir les coffres de quelques aventuriers qui avaient réussi à tromper les autorités: voilà le triste tableau que l'évêque présenta à la cour; et ce tableau, des documents authentiques le prouvent, n'avait pas été chargé, ni assombri. Un spectacle semblable avait commencé à se montrer dans les colonies anglaises, et le gouverneur Andros, dans l'intérêt de la morale et de l'humanité, proposa aux Français d'interdire la vente des boissons enivrantes aux sauvages, promettant d'en faire autant de son côté; mais sa de-

mande fut rejetée. Les législateurs de la Nouvelle-Angleterre avaient si bien reconnu les désordres causés par l'ivrognerie, qu'ils publièrent une ordonnance par laquelle il était défendu, sous de graves peines, de distribuer des eaux-de-vie aux sauvages; le même règlement fut établi par Penn dans sa pacifique colonie; et ces hommes ont trouvé de nombreux panégyristes. Mais, lorsqu'un évêque et ses coadjuteurs viennent réclamer, au nom de Dieu et de la patrie, que l'on mette fin aux pratiques désastreuses auxquelles se livraient quelques marchands, pour eux l'on n'a que des paroles de haine et de mépris.

“Aujourd'hui que les passions de l'époque se sont tuées depuis longtemps, il est impossible de ne pas admirer l'énergie que déployait le noble évêque, implorant la pitié du monarque pour les pauvres sauvages de la Nouvelle-France avec tout le courage que montrait Las Casas lorsqu'il plaidait la cause des sauvages de l'Amérique espagnole. Dédaignant les hypocrites clameurs de ces hommes qui prostituaient le nom de commerce pour couvrir leurs spéculations et leurs rapines, il s'exposa aux mépris et aux persécutions pour sauver les restes de ces vieilles nations américaines, pour garantir son troupeau de la contagion morale qui menaçait de s'appesantir sur lui, et pour ramener dans la bonne voie les jeunes gens qui allaient se perdre au milieu des tribus sauvages.” (1)

Ajoutons à ce qui précède le témoignage important et désintéressé du deuxième successeur de Frontenac dans le gouvernement du Canada. Dans un mémoire adressé au ministre Seignolay, en 1690, (après son retour en France,) le marquis Jacques de Brisay de Denonville trace ce tableau émouvant des ravages causés par les boissons enivrantes chez les indigènes de la Nouvelle-France:

“Il y a bien longtemps que l'on se plaint avec raison des maux que l'eau-de-vie fait, et des empêchements qu'elle porte au progrès de la religion. L'avarice seule a fait dire le contraire à ceux qui croyaient s'enrichir par ce malheureux trafic,

(1) Ferland, *Cours d'histoire du Canada*.

qui, assurément, est la perte non seulement des Sauvages, mais des Français et de tout le commerce. La preuve est dans l'expérience que, depuis plusieurs années, l'on n'a vu personne s'enrichir dans ce négoce, et que l'on a vu périr tout ce grand nombre de Sauvages, nos amis, que nous avons autour de la colonie, et dans le peu de vieillards que l'on voit parmi les Français, qui sont vieux et usés à l'âge de quarante ans. La débauche d'eau-de-vie est fréquente en ce pays-là comme celle du vin en Allemagne; les femmes même en boivent.

“ J'ai l'expérience des maux que cette boisson cause parmi les Sauvages, c'est l'horreur des horreurs; il n'y a crime et infamie qui ne se commettent entre eux dans leurs excès. Une mère jette son enfant dans le feu; ils se mangent le nez, c'est ce qui se voit communément. L'image de l'enfer est chez eux dans ces débauches. Il faut avoir vu ce qui en est pour le croire tel. Très souvent ils s'enivrent exprès pour avoir le droit d'exercer leurs vieilles rancunes; les châtimens ne se peuvent pas faire comme on le ferait par rapport aux Français qui tomberaient en faute. Les remèdes sont impossibles tant qu'il sera permis à tout le monde de vendre et trafiquer de l'eau-de-vie, quelque peu que chacun à la fois en puisse donner, les Sauvages s'enivreront toujours; il n'y a artifice dont ils ne se servent pour en avoir et pour s'enivrer, outre que chaque maison est un cabaret. Ceux qui disent que si on ne donne de l'eau-de-vie à ces Sauvages, ils iront aux Anglais en chercher, ne disent pas vrai, car il est certain qu'ils ne se soucient pas de boire tant qu'ils ne voient point l'eau-de-vie, et que les plus raisonnables voudraient qu'il n'y en eût jamais eu, car ils se ruinent en donnant leurs pelleteries et leurs hardes pour boire, et se brûlent les entrailles.”

La loi canadienne actuelle défend de donner et de vendre des boissons enivrantes aux Sauvages dans les “réserves”, où ils vivent séparer des blancs. (1)

(1) Voir *Statuts Révisés du Canada*, chapitre 43, section 94.

Ernest Gagnon.

(A suivre)

VERDI

DEUX grandes nations en même temps ont pris le deuil. Pour la mort de la reine, le drapeau britannique, jusqu'aux confins du monde, a été mis en berne, et les cochers de Londres ont cravaté de noir le manche de leur fouet; le fastueux orgueil des fûnerailles royales a certifié sur mer et sur terre la puissance d'un vaste empire; dans une rue de la Cité, que barrait un cordon de soie rouge, le peuple a vu le héraut d'armes en costume moyen âge et le lord-maire en perruque, s'avancer l'un vers l'autre et prononcer des phrases solennelles, qui depuis soixante-quatre ans n'avaient point retenti; aux expressions diverses de la tristesse ou du respect, ne s'est venue mêler cependant aucune inquiétude: dans l'hymne traditionnel, le genre du substantif a seul été changé, et ni le glas mortuaire des canons tirant autant de coups que la souveraine défunte avait vécu d'années, ni les salves de joyeux avènement, n'ont pu troubler un instant l'inflexible fonctionnement de l'horloge qui marque les destinées de l'Angleterre.

La perte que vient de faire le peuple italien est de celles qui semblent irréparables. Sa musique nationale est morte en la personne de Verdi, qui depuis plus d'un demi-siècle l'incarnait en lui tout seul, tout entière. Une lourde couronne est en déshérence aujourd'hui, que nul successeur légitime ne peut revendiquer sans conteste, que nul prétendant audacieux n'a le pouvoir de conquérir. Le maître qui la possédait avait prévu l'interrègne, et cela était devenu l'amertume de son grand âge. Dernier chêne géant d'une antique forêt, qui durant trois cents ans avait ombragé l'Europe, il se voyait gagner par les rameaux désordonnés d'une futaie sous laquelle disparaissaient une à une les souches renversées, et d'où ne surgissait point de cime nouvelle. Mécontent du présent, inquiet de l'avenir, il se tour-

naît, devenu vieux, vers le passé, dont, comme bien d'autres, il ne s'était guère soucié dans sa jeunesse, et il écrivait à Hans de Bülow la lettre célèbre où, se départant pour une seule fois du silence qu'il gardait sur les œuvres d'autrui, il laissait échapper ce cri de douleur et d'envie: " Combien vous êtes heureux de pouvoir vous dire les fils de Jean-Sébastien Bach! Mais nous? nous aussi, qui sommes les fils de Palestrina, nous avons eu jadis une grande école qui était bien nôtre. Elle est aujourd'hui abâtardie et menace de disparaître. Ah! si nous pouvions recommencer!"

Trop de siècles et trop de révolutions s'étaient interposés entre Palestrina et Verdi, pour que ce descendant lointain ait pu garder quelques traits de son ancêtre; mais, tout autant qu'autrefois le maître prénestin, Verdi personnifiait, avec une phase de l'art musical, un moment de l'histoire d'Italie.

" Le maître de la révolution italienne " est le titre que lui donnent ses compatriotes: il lui sera conservé dans l'avenir par les écrivains mêmes qui, dédaigneux habituellement des choses de la musique, seront forcés de reconnaître en ses opéras l'émanation directe des idées patriotiques et politiques de son temps, mais d'y montrer un des facteurs de l'unité italienne.

Né le 10 octobre 1813 au hameau de Roncole, près Busseto, dans les États de Parme, Giuseppe Verdi, vrai fils du peuple, ayant pour père un aubergiste de village, pour mère une fileuse, apprenait à Milan la composition ou dirigeait à Busseto une fanfare municipale, à l'époque où Mazzini fondait la *Jeune Italie*; et pendant qu'il donnait à Milan, à Venise, à Rome, ses premiers opéras, Gioberti publiait son livre *Del primato morale e civile degl' Italiani*, et Balbo ses *Sperranza d'Italia*; Nicolini exaltait, dans une tragédie, le tribun Arnaud de Brescia, victime, au douzième siècle, de la double tyrannie d'Adrien IV et de Frédéric Barberousse; les poèmes anonymes de Filippo Giusti, partout répandus, évoquaient contre la domination détestée de l'Autriche les ossements des aïeux; et du milieu des

troubles, des proscriptions, des complots, des terreurs, naissait le sentiment national italien, qui confondait en une immense et vague aspiration toutes les souffrances et tous les espoirs.

Sous une atmosphère lourde de tempêtes, Verdi jetait aux foules des chants qui ne respiraient plus ni l'insouciant gaieté rossinienne, ni la sentimentalité de Bellini, mais qui dépassaient en violence ce que les amateurs avaient trouvé de plus passionné chez Donizetti. Lorsque, à ces rythmes saccadés, à ces ardentes mélodies, à ces "hurlements" dramatiques, à ces chœurs d'une sonorité tendue bien au delà des habitudes courantes, venait se joindre, dans le texte chanté, l'appoint vite saisi d'une allusion, le caractère tendencieux de l'œuvre éclatait au grand jour, enivrait le public, inquiétait la police et finalement contribuait à la double gloire de Verdi, patriote et musicien. *Attila*, mauvaise partition, plus tard abandonnée des plus zélés admirateurs du maître, soulevait à Venise, en 1846, de frénétiques applaudissements, quand, après d'autres scènes où Goths, Huns et Germains avaient suffisamment symbolisé l'Autrichien haïssable, on arrivait au chant :

*Cara patria già madre e regina
De possenti e magnanimi figlj !*

et que, d'une voix éclatante, un acteur aimé lançait ce vers :

Avrai tu l'universo, resti l'Italia a me !

Toute la salle, debout, délirante, criait : *A noi, l'Italia, a noi!* A Rome, quelques mois plus tard, *Ernani* servit de prétexte à l'acclamation de Pie IX nouvellement élu, porteur, pour un moment, des sympathies populaires; au lieu de prononcer : *A Carlo Quinto sia gloria ed onor*, les chœurs et les assistants réunis, agitant drapeaux et cocardes, chantaient tout d'une voix : *A Pio Nono sia gloria ed onor!* Dans *Macbeth*, à Venise, en 1847, un acteur espagnol, Palma, par l'allure enflammée qu'il imprimait à l'air : *la Patria tradita*, soulevait dans la salle un accès quotidien de fureur patriotique, qui se répercutait au dehors et engendrait dans la rue des manifestations.

Verdi, en tout cela, faisait de la politique non point absolument ainsi que M. Jourdain de la prose, sans le savoir, mais presque sans le vouloir, et simplement, comme l'a dit un écrivain du *Pungolo*, parce qu'il tirait des inquiétudes et du tumulte de son âme une musique qui répondait aux inquiétudes et au tumulte de l'âme italienne d'alors. En 1849 il se lança résolument en pleine action révolutionnaire, et douze jours avant la proclamation de la république romaine, il donna dans Rome même, sur le théâtre Argentina, *la Battaglia di Legnano*, opéra dont le livret, de Cammarano, célébrait la ligue lombarde et le combat où, invoquant Dieu et saint Ambroise, jurant de ne point reculer d'un pas, les "cohortes de la mort" avaient vaincu Barberousse. L'effet d'un tel spectacle, offert à un tel peuple dans un tel moment, devait être pareil à celui d'un incendie. Exaltés jusqu'à la folie, les spectateurs, brandissant des drapeaux aux couleurs nationales, criaient: *Viva Verdi!* et *Viva l'Italia!* avec une ardeur faite pour couvrir les éclats de la musique la plus cuivrée; on en vit, n'ayant plus de cocardes ni de rubans à jeter aux acteurs, qui se dépouillaient de leur veste, et la lançaient du haut des galeries; un soir, une dague romaine, par simple témoignage d'enthousiasme, vint s'enfoncer ainsi dans le plancher du théâtre, à deux pas des chanteurs. Pour lire ailleurs des récits analogues, il faut se reporter aux "sansculottides" de 1793, ou bien aux descriptions de M. de Mandat-Grancey, qui a vu, en d'étranges théâtres du continent américain, les cow-boys appuyer leurs applaudissements de coups de revolver.

D'autres opéras de Verdi portaient ailleurs la peine de sa popularité politique. Ils devenaient suspects à la censure, et pour obtenir permission de paraître, subissaient de baroques travestissements. *Giovanna d'Arco*, toute défigurée qu'elle fût déjà sous la forme que lui avaient donnée Schiller et son adaptateur italien Solera, nécessitait encore trop d'armures et de bannières, trop de décors belliqueux, pour ne point éveiller, en 1847, les craintes des fonctionnaires palermitains; ils vou-

lurent en faire une innocente pièce grecque, une *Orietta di Lesbo*: les pauvres gens ne voyaient pas que, dans ces opéras redoutés, le livret, pareil à la masse inerte d'un obus non chargé, devait toute sa force destructrice à la seule musique de Verdi. Sans l'héroïque mélodie dont Rouget de Lisle a doté le texte de sa *Marseillaise*, ce texte aurait péri, avec des milliers d'autres, nés à la même époque et des mêmes passions. Le librettiste Piave, le librettiste Solera, le librettiste Cammarano, et pas même André Maffei, qui avait rimé les deux fameuses strophes de *Macbeth*, " la Patria tradita " ne furent les Tyrtée ou les Rouget de Lisle de la jeune Italie: et Verdi non plus ne le fut qu'à demi, puisque d'aucun de ses fulgurants opéras ne se détacha l'éclair durable d'une *Marseillaise* italienne.

Après la *Battaglia di Legnano*, on ne vit plus Verdi, en tant qu'artiste, jouer de rôle politique; en tant que citoyen, son activité ne s'arrêta point là. Lors des événements de 1858 et 1859, le peuple se souvint avec reconnaissance du musicien dont les rythmes avaient naguère accéléré les battements de son cœur; son nom, dont les cinq lettres formaient les initiales des mots *Vittorè Emmanuele, Re d'Italia*, devint un symbole national, et l'Italie cria: *Viva Verdi!* dans un sens qui n'était pas pour déplaire au compositeur. Se souvenant aussi que l'auteur d'*Ernani*, patriote probe, avait évité toutes relations avec la cour de Parme, ainsi qu'avec les représentants du pouvoir étranger en Lombardie, les électeurs du district de Busseto l'envoyèrent siéger dans la première assemblée législative du nouveau royaume d'Italie; il y parut irrégulièrement pendant deux ou trois ans, et lorsque, en 1875, le roi l'eut nommé sénateur, son seul acte public fut d'aller prêter, à Rome, le serment d'usage. Depuis qu'avaient triomphé dans sa patrie les idées qui lui étaient chères, il était retourné à son art, sachant que nulle part il ne servirait mieux les traditions et la gloire de l'Italie.

En dehors de toute préoccupation politique étaient nées les grandes œuvres qui faisaient partout acclamer son nom et dans

lesquelles il se montrait sinon toujours égal, du moins toujours fidèle à lui-même. La surabondance d'une mélodie fougueuse et véhémement inondait toutes ses partitions et recouvrait l'indigence de l'orchestration, la banalité des formes. Choisisant, en général, d'après ses propres lectures, les sujets de ses opéras, il se faisait arranger des livrets par Piave, Cammarano ou d'autres, en démarquant des drames ou des poèmes étrangers: et il semblait bien que tout lui fût bon, pourvu qu'il y trouvât en suffisance de fortes passions engagées, des angoisses, des vengeances, des trahisons, des duels, des complots, des condamnations et des morts. Le type accompli du genre, c'était *la Forza del destino* (1862), tirée d'une pièce espagnole de don Angel de Saavedra, duc de Rivas, qui, ayant commencé par le tragique trépas du père de l'héroïne, se terminait par les trois morts violentes du frère, de l'amant et de l'héroïne elle-même. *Il Trovatore* aussi (1853), auquel, dans l'arrangement lyrique, et spécialement dans la traduction française, personne n'a jamais rien compris, *il Trovatore* venait du théâtre espagnol, et avait pour auteur, dans sa forme originale, Antoine Garcia Gutierrez. Au romantisme français de Hugo, Verdi avait emprunté *Ernani* (1844) et *Rigoletto* (*le Roi s'amuse*, 1851). A Shakespeare, il prit *Macbeth* (1847), en attendant *Otello* (1887) et *Falstaff* (1893); à Byron, *I due Foscari* (1844); à Schiller, *Giovanna d'Arco* (1845), *I Masnadieri* (*die Rauber*, 1847), *Luisa Miller* (1849), qui s'appelait en allemand *Kabale und Liebe*, et *Simon Boccanegra* (1857), imité de *la Conjuración de Fiesque* (*die Verschwörung des Fiesco*). Voltaire fut mis à contribution, mais son *Alzire* ne porta pas bonheur au maître italien, dont les explorations dans la littérature théâtrale allèrent jusqu'au livret que Scribe avait écrit pour Auber, *Gustave III ou le Bal masqué* (*Un ballo in maschera*, 1859). Au retour d'un voyage à Paris, Verdi se fit confectionner par Piave l'arrangement de *la Dame aux camélias* qui, sous le titre de *la Traviata*, n'a pas encore fini de recommencer le tour du monde.

Dans un répertoire total de vingt-six opéras, point de demi-

teintes ni de clair-obscur, point de rêverie ni de mysticisme, d'idylles ni de pastorales, point de drames philosophiques, ni de psychologie musicale, et deux comédies seulement, pour ouvrir et fermer la carrière : l'une, *Un giorno di regno*, travail de début, accepté sans goût, joué sans succès, oublié sans regret ; l'autre, *Falstaff*, délassement final d'une vieillesse robuste, à qui le crépuscule n'apportait qu'un surcroît de gloire. La messe de *Requiem*, dédiée à la mémoire de Manzoni, ne fait pas exception dans le répertoire dramatique de Verdi, et devrait être comptée comme un opéra de plus, si les convenances permettaient de lui donner franchement le seul titre approprié à son style musical.

Un des plus doux passe-temps des biographes est d'énumérer les "manières" chez les grands compositeurs, et depuis qu'Oulibicheff, de Lenz, Fétis et consorts, ont imaginé "les trois styles de Beethoven", le chiffre trois est devenu pour tous les autres fatidique ; son application à Verdi ne pouvait manquer d'être essayée ; mais, pour avoir trop tôt supputé les termes obligatoires, il fallut à plusieurs fois se reprendre. Alors que le musicien n'avait pas encore cinquante ans, ses trois styles étaient déjà étiquetés, le deuxième commençant à *Luisa Miller*, le troisième à *la Traviata* : sur quoi, l'apparition de *Simon Boccanegra* ayant dérangé toute la classification, Basevi proposa d'y voir l'aurore d'une quatrième manière. Si l'on eût continué le même système, le numérotage fût devenu fort compliqué, chaque pas de Verdi marquant à la rigueur une phase nouvelle ; on reprit donc le chiffre traditionnel, le chiffre prédestiné, et les trois styles de Verdi furent ainsi classés : premier, du début à *la Forza del destino* ; second, de *Don Carlos* au *Requiem* ; troisième, *Otello* et *Falstaff*.

A la vérité, le développement de la pensée de Verdi, tout en subissant de fortes alternatives d'activité et de ralentissement, qui correspondaient à des périodes de réussite et d'insuccès, s'était effectué logiquement, et ne pouvait se diviser qu'en deux phases étroitement jointes : celle où l'auteur de *Nabucco* se

contentait d'être un musicien d'instinct, et celle où l'auteur de *Don Carlos* entreprit de devenir un musicien réfléchi. Il n'y a dans l'histoire des arts pas beaucoup d'exemples d'une force de volonté semblable à celle dont fit preuve ce vieillard illustre, lorsque, depuis longtemps parvenu au sommet de la célébrité et du succès, il tenta de soumettre son génie à de nouvelles lois, et de la faire marcher du pas dont avançaient ses cadets. "La musique de l'avenir ne me fait pas peur", avait-il dit un jour, et, bien éloigné de se déclarer le disciple d'un maître pour lequel il n'avait de sympathie ni par tempérament, ni par raisonnement, il donna lieu à ses compatriotes, depuis *Simon Boccanegra*, de croire et d'écrire qu'il se convertissait aux doctrines de Wagner, ou prétendait se mesurer avec lui. Nulle supposition n'était plus inexacte, et c'était bien mal connaître les deux adversaires que de vouloir établir entre eux la moindre comparaison.

Le procédé très vain du parallèle ne prend un intérêt de surface que s'il se base sur une apparence de raison. Verdi est par excellence un musicien de nature. Wagner est plus qu'un musicien : musicien, poète et penseur, c'est un génie universel. Si, persistant dans le paradoxe, on veut isoler en lui le compositeur, toute comparaison avec Verdi restera fautive, car, malgré l'évidence des dates, ces deux hommes ne furent pas contemporains ; Wagner avançait d'un demi-siècle sur son temps, et tout ce que put atteindre Verdi, au point de vue du drame musical moderne, dans les parties de *Don Carlos*, d'*Aïda* ou d'*Otello* les plus hardies, ce fut de venir se placer au point d'où son rival était parti.

Plus juste et plus instructive serait la définition qui a été esquissée par un Anglais, M. C.-V. Stanford, des différences qui séparent l'auteur d'*Il Trovatore* de l'auteur des *Huguenots*, son seul et véritable compétiteur, pendant vingt ou trente ans, dans la conquête passagère des théâtres d'opéra : l'absolue sincérité qui ne se dément jamais chez Verdi, et qui révèle au contraire jusque dans ses défauts, son inégalité, sa rudesse et sa vulga-

rité, était ce que Meyerbeer ne put jamais égaler, parce qu'une telle vertu de l'esprit ne s'acquiert ni par l'effort, ni par l'adresse; Verdi était un "métal brut" et Meyerbeer un alliage composite; la foule, avec le temps, se lasse de s'extasier devant un inutile lingot d'or; s'il cesse de l'intéresser, il ne s'altère pourtant pas: tandis que l'on voit pâlir et se désagrèger, au contact prolongé de l'air et de la lumière, l'œuvre laborieusement combinée dans le creuset meyerbérien.

L'homme, chez Verdi, comme l'artiste, était un bloc de métal pur. Confiant et ferme au milieu des épreuves d'une jeunesse pauvre, il fut sans orgueil dans le triomphe; les hyperboles d'admirateurs passionnés qui épuisaient, pour louer ses derniers ouvrages, tous les superlatifs du vocabulaire italien, n'eurent sur lui pas plus de prise que jadis les morsures des partisans de Bellini et de Rossini. Ceux-ci, au lendemain de *Macbeth* et de *Jérusalem*, écrivaient: "Il n'a pas encore existé de compositeur italien plus incapable de produire ce qui s'appelle vulgairement une mélodie"; ceux-là, à la veille d'*Otello*, inquiétaient par leur enthousiasme les véritables amis de Verdi; M. Giuseppe Depanis, se rendant à Milan pour assister à la "première" du nouvel opéra, se demandait si le mérite et le succès de l'ouvrage pourraient répondre à "la réclame écrasante" que l'on faisait: "toutes les limites du juste et du raisonnable, disait-il, ont été dépassées et l'on a tout fait, avec les meilleures intentions du monde, pour jeter le ridicule sur le nom d'un homme vénéré et sur son futur ouvrage." Au moment où parut *Falstaff*, on entendit Verdi lui-même regretter le temps lointain où sa musique était reçue, bien ou mal, par un public exclusivement italien, sans considération pour la renommée de l'auteur, et selon son mérite seul, tandis que l'invasion d'un auditoire bigarré, et qui criait *bravo!* d'avance, donnait à l'apparition de ses derniers ouvrages l'aspect d'un événement international.

Rien n'était plus sincère que cette rare modestie. Lorsqu'en

1889 un comité se forma pour célébrer le jubilé cinquantenaire du premier opéra de Verdi, le maître mit à tous les projets de fêtes une opposition polie, obstinée et péremptoire; ne pouvant à la vérité repousser les télégrammes qui lui parvinrent ce jour-là, il se déroba du moins aux ovations publiques. Une part de sa correspondance complète, si elle était réunie, se composerait de billets écrits à des journalistes pour refuser une interview ou pour dire qu'il n'avait rien à raconter de lui, ni des autres; on ne le vit prendre la plume ni pour signer une réclame en faveur d'un dévoué confrère ni pour lancer contre un rival une critique perfide; il haïssait d'autant plus le reportage qu'il avait eu l'ennui de voir mal interpréter sa pensée, et l'obligation, odieuse pour lui, d'envoyer à des journaux le démenti d'un commentaire inexact. Aussi s'ouvrait-il peu devant les oreilles intéressées; miss Blanche Roosevelt, qui, à Paris, en 1875, obtint de lui une audience, éprouva bien la sensation de "n'avoir jamais passé un moment si agréable", mais ne put rapporter à ses lecteurs qu'une suite de lieux communs sur Paris, sur Londres et sur les interprètes du *Requiem* qui se chantait alors à l'Opéra-Comique: il lui resta, pour corser son article, la ressource de décrire le banal salon de l'hôtel où elle avait été reçue.

Celui que les visiteurs évincés appelaient "l'illustre hérisson" savait pourtant sacrifier son amour de la solitude et de la tranquillité, lorsqu'il sentait avec raison sa présence nécessaire à des fêtes qui honoraient en lui sa patrie même. Il accepta de présider, en 1893, une représentation de *Falstaff* à Rome, et affronta vaillamment les douze rappels en scène, les visites officielles, la réception au Quirinal et le placement au théâtre d'une plaque de marbre portant une inscription commémorative latine. Pour le *Requiem*, pour *Aïda*, pour *Otello*, pour *Falstaff*, il fit le voyage de Paris, où le public, qui aime les gloires assises, le recevait à merveille, et où le gouvernement le traitait comme un ambassadeur extraordinaire, lui offrant, après le *Requiem*, la cravate de commandeur; après la traduction française

d'*Aïda*, la plaque; après *Falstaff* et *Otello*, le grand cordon de la Légion d'honneur. Verdi s'arrêta là, fort heureusement pour la grande chancellerie, qui était au bout de son rouleau, et pour la direction du protocole, qui n'eût rien pu ajouter au cérémonial épuisé de la remise des insignes; chaque "avancement" dans l'Ordre avait pour sanction un déjeuner à l'Elysée, une apparition dans la loge présidentielle à l'Opéra; la dernière fois, pour répondre aux politesses françaises et donner à Verdi, dans les exhibitions officielles, un pendant décoratif, le gouvernement italien accrocha la plaque des Saints-Maurice et Lazare à l'habit d'Ambroise Thomas; une dépêche de M. Crispi souligna lourdement ce qu'une solennité artistique pouvait avoir de commun avec un traité de commerce; on vendit des lithographies qui enfermaient, en un seul encadrement, les deux figures vénérables de l'auteur de *Falstaff* et du "chantre de *Mignon*"; et le soir où le grand cordon venait, à l'Opéra même, de lui être remis par le Président de la République, Verdi rencontrant Thomas sur la scène, lui donna l'accolade. Les contemporains de Bernardin de Saint-Pierre eussent, à ce spectacle, témoigné par un flot de larmes de l'excès de leur sensibilité; les contemporains de Barnum tirèrent leurs lorgnettes et furent enchantés d'avoir contemplé à la fois deux "grands hommes" ornés de deux grands cordons.

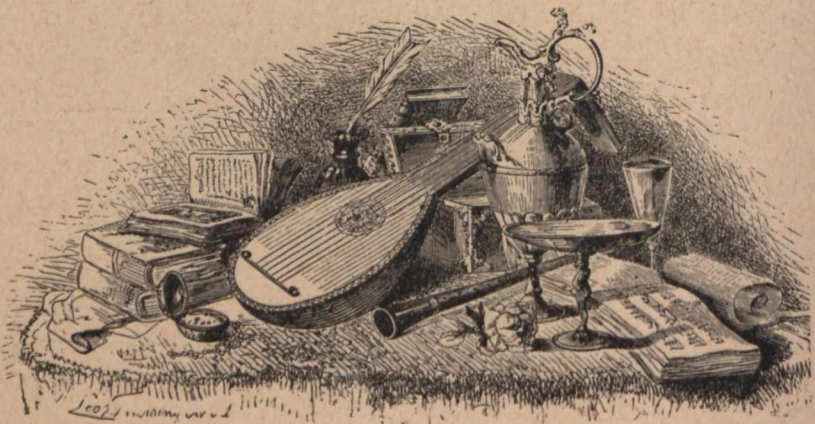
Après de telles soirées, Verdi retournait avec délices vers le domaine de Sant' Agata, qu'il avait acheté à deux milles de Busseto; un immense amour du sol natal lui était venu en même temps que l'apaisement de l'âge. Sous le rayonnement du ciel d'Italie, il vivait de la libre et saine existence des champs, dirigeant l'exploitation de ses terres et l'élevage de ses chevaux; la même année, il déclina l'offre d'un diplôme de docteur en musique, *honoris causa*, qui lui était adressée de Cambridge, et il se déclara heureux du titre de membre honoraire d'un comice agricole institué dans son voisinage.

D'autres pensées encore l'occupaient. Deux fois marié, deux fois veuf, il n'avait pas d'enfants: il voulut fixer à la for-

tune que ses succès de théâtre lui avaient acquise une destination qui rappelât son origine, et n'attendit pas d'être mort pour faire, par testament, des heureux. Rossini, parmi d'autres legs, s'était assuré la concession perpétuelle d'une vengeance posthume, en fondant un prix dont le programme éternisait ses rancunes. Verdi voulut voir construire l'asile qu'il destinait à cent musiciens pauvres, et, sur la façade duquel on gravait, par son ordre, les noms des six plus illustres compositeurs d'Italie, sans y inscrire le sien.

Pour toutes ces choses que nous avons essayé de dire, Verdi avait mérité d'être aimé de sa patrie et respecté du monde entier. Derrière le simple convoi d'où il avait exclu tout appareil, quelques milliers de cœurs émus ont mené un deuil plus poignant que celui des oraisons funèbres et des *Pie Jesu* avec orchestre. Les uns songeaient aux jouissances musicales que leur jeunesse lui avait dues, et les autres, aux exemples de probité, de travail et de modestie qu'il n'avait jusqu'à la fin jamais cessé de leur donner. Ceux-là regrettaient Verdi, parce qu'il fut un grand artiste; ceux-ci, parce qu'il fut un sage.

Michel Brenet.



NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

CHAPITRE HUITIÈME

LES EX-VOTO DES HURONS A LA SAINTE VIERGE.

(Suite)

“ Quoique 146 ans se fussent déjà écoulés, ajoute le narrateur, après l’envoi de cette prière, l’évêque de Québec chercha néanmoins à se procurer quelque information touchant le collier de porcelaine dont il y est fait mention ; mais il n’en put trouver aucun vestige. Les plus anciens officiers de la sainte maison et du trésor ne l’ont jamais vu.” ⁽¹⁾

VŒU DES HURONS DE L’ANCIENNE-LORETTE A NOTRE-DAME DE
CHARTRES.

Cet *ex-voto*, offert en 1678, est mieux connu que les précédents. Collier de porcelaine, lettre votive en huron, offrande du chapitre de Chartres, lettres de reconnaissance des sauvages écrites en français par les Pères Chaumonot et Bouvart, et en latin, par le P. Nicolas Potier, tout cela a été conservé.

Voici la version française de la lettre votive rédigée par le P. Chaumonot, et qu’il écrivit sur une écorce de bouleau :

“ Sainte Vierge, que nous avons de joie de ce que, même ⁽²⁾ avant votre naissance, la ville de Chartres vous

(1) *Voyage de Mgr Plessis en Europe*, pages 97 et suivantes. La prière des Hurons a disparu du trésor et des archives de la sainte maison. Faut-il, encore cette fois, accuser “ Napoléon et ses braves gens ? ”

(2) La lettre que le P. Martin fait écrire au P. Chaumonot, ^(a) Merlet, ^(a), de son côté, l’attribue au P. Bouvart.

Voici la page où celui-ci raconte la préparation et l’envoi de l’*ex-voto* :
“ Parmi les peuplades alliées des Français, une des plus nombreuses était

(a) Autobiographie, p. 207.

(b) Ouvrage cité. Introd., p. X.

ait bâti une église avec cette inscription : *A la Vierge qui doit être Mère !* Oh ! que MM. les Chartrains sont heureux, et qu'ils méritent de gloire d'être vos premiers serviteurs ! Hélas ! incomparable Mère de Dieu, il en est tout au contraire de nous, pauvres Hurons : nous avons le malheur d'avoir été les derniers à vous connaître et à vous honorer. Au moins, que ne pouvons-nous à présent réparer notre faute en suppléant, en quelque manière que ce soit, pour tout le temps que nous ne vous avons point rendu notre culte ! C'est, sainte Vierge, ce que nous faisons aujourd'hui en nous joignant aux messieurs de Chartres, afin de n'avoir avec eux qu'un esprit, qu'un cœur et qu'une bouche pour vous louer, pour vous aimer, pour vous servir. Nous les prions donc de vous présenter en notre nom et pour nous tous les devoirs qu'ils vous ont jamais rendus. Oui, ce seront eux (car nous espérons qu'ils ne nous refuseront pas), ce seront eux, lesquels, autant qu'il est possible, nous acquitteront auprès de vous, pendant que leur ferveur satisfera pour notre lâcheté, leur connaissance pour notre ignorance, leur richesse pour notre pauvreté. Au reste, Vierge Mère de Dieu, quoique vous ayez déjà enfanté votre Fils, cela

celle des Hurons, répandus autour du lac qui porte leur nom ^(c). Un des pères jésuites qui fut envoyé pour travailler à leur conversion, était le R. P. Martin Bouvart, issu d'une ancienne famille chartraine d'où est sorti le célèbre Bouvart, médecin de Louis XV, et à laquelle se font encore gloire d'appartenir plusieurs maisons de notre ville. Comme tous les enfants de Chartres, le P. Bouvart était disciple fervent de *Celle* qui sert de tutelle à cette ville : son plus grand bonheur était de parler à ses néophytes de la Dame chartraine, de leur réciter les miracles qu'elle avait enfantés, de leur raconter les splendeurs de son culte dans son église bien-aimée. Les récits merveilleux du P. Bouvart plurent singulièrement à l'imagination ardente des sauvages qu'il évangélisait, et ils concurent le dessein d'envoyer à la Dame de Chartres un témoignage de leur piété filiale. Le P. Bouvart les encouragea fort dans leur dessein : ils choisirent donc pour leur offrande ce qu'ils avaient de plus précieux. (*Suit la description du collier.*) Ce travail fut terminé en 1676 ^(d). Le P. Bouvart écrivit en langue huronne le vœu des sauvages à la Vierge de Chartres, puis le traduisit en français, joignit à ce vœu une lettre de lui et envoya ces pièces avec la ceinture au chapitre de Chartres."

(c) Le lecteur sait que depuis 1650, pour sauver les débris de leur nation, les Hurons avaient dû quitter les bords du lac qui "porte leur nom."

(d) La lettre qui l'accompagne, d'après Merlet (ouvrage cité, p. 5) porte le titre suivant : *Vœu à la sainte Vierge, de la nation des Hurons, en Nouvelle-France, énoncé en français, envoyé au chapitre de Chartres avec un collier ou ceinture de grains de porcelaine; en 1678* (1)

n'empêchera pas qu'à l'exemple des Chartrains, nous ne vous honorions, même à présent, sous le nom de la Vierge qui doit être Mère, puisqu'il ne tient qu'à vous, en demeurant toujours Vierge, de nous avoir pour enfants. Comme nous vous honorons ici dans une chapelle semblable à la maison où vous avez donné à Dieu une vie humaine, nous espérons que vous nous y donnerez une vie spirituelle. Ce sera ainsi qu'étant toujours Vierge vous serez aussi Mère, non seulement qui a enfanté ou qui enfante ; mais qui enfantera toujours jusqu'à ce que Jésus soit parfaitement formé en nous tous. C'est ce que nous vous demandons en vous présentant ce collier pour marque que nous sommes liés à vous en qualité de vos esclaves." (1)

Le lecteur trouvera au chapitre suivant la description du reliquaire envoyé par les chanoines de Chartres aux Hurons de Lorette. Le collier de porcelaine décrit par le P. Martin (2) a été sauvé du pillage de la Révolution. On le voit encore aujourd'hui, suspendu avec un *ex-voto* semblable des Abnaquis, à côté de la Vierge druidique, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Sous-Terre, à Chartres. (3)

(1) *Autobiographie du P. Chaumonot*, p. 208. En comparant le style de cette pièce avec celui des écrits du P. Chaumonot déjà cités, le lecteur admettra assez volontiers que la lettre votive a dû avoir été traduite par le jésuite chartrain plutôt que par le vieux missionnaire.

(2) *Autobiographie du P. Chaumonot*, p. 207.

(3) C'est là que, en 1883, l'auteur de cette étude a pu le contempler avec une émotion facile à comprendre. Dans une relation de son pèlerinage au vénérable sanctuaire, il raconta ainsi ses impressions :

" En parcourant de l'œil ces témoignages éloquentes de la piété et de la reconnaissance (les *ex-voto* de la crypte de Chartres), mon regard rencontra tout à coup deux objets d'apparence singulière en pareil endroit, mais qui, pour moi, n'avaient rien que de familier.

" C'étaient deux colliers de perles de ce nacre des huitres d'eau douce que les sauvages du Canada appellent *wampum*, retenues ensemble par des soies de porc-épic teintes en rouge. L'un de ces colliers avait été donné par les Abénaquis, (4) l'autre, offert en 1678 par les Hurons, portait comme légende ces paroles : VIRGINI PARITURÆ VOTUM HURONUM, *Vœu des Hurons à la Vierge qui doit enfanter*. On avait heureusement réussi à les soustraire au vandalisme de 92." (*Pèlerinages d'outre-mer*, p. 39.)

(4) Le collier de porcelaine envoyé à Notre-Dame de Chartres en 1700, porte cette inscription MATRI VIRGINI ABNAQUAEI DD ; " Don des Abnaquis à la Vierge Mère."

“ Les modestes présents des sauvages, dit Merlet ⁽¹⁾, n'avaient pas excité la convoitise des révolutionnaires de 92; et tandis que les dons précieux des rois et des grands de la France allaient s'engloutir dans les creusets de la Monnaie, les ceintures des Hurons et des Abnaquis étaient négligées et sauvées par leur peu de valeur. Quand la tourmente fut passée, quand il fut permis d'exhumer les témoignages de la piété des temps précédents, on replaça dans le *Trésor* hélas! bien pauvre et bien dénudé, ces *reliques* de nos relations avec le Canada.

“ Le 12 juin 1841, Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, étant venu en Europe pour les affaires de son diocèse, et connaissant les vertus de Notre-Dame de Chartres, ⁽²⁾ voulut profiter de son séjour à Paris pour faire un pèlerinage à la Dame chartraine. Conduit au Trésor de la cathédrale, de quel étonnement ne fut-il pas saisi en voyant, à trois mille lieues de son diocèse, des ouvrages de ses chers sauvages, qu'il reconnut aussitôt ⁽³⁾. On lui montra alors l'original des lettres écrites par les missionnaires ses prédécesseurs, et le vénérable prélat, profondément ému de trouver des preuves aussi sensibles de la piété de ses devanciers, pria qu'on lui fît des copies, en langue huronne et abnaquise, des vœux de ces peuplades à Notre-Dame de Chartres, documents d'autant plus intéressants que ce sont les seuls monuments des dialectes huron et abnaquis au xvii^e siècle ⁽⁴⁾. Puis, avant de partir, Mgr Bourget désira rétablir les relations autrefois

(1) Ouvrage cité, p. xviii.

(2) “ Les parents de Mgr Bourget sont originaires de Normandie; mais avant d'émigrer au Canada, ils étaient venus faire un pèlerinage à Notre-Dame de Chartres.” (Merlet, p. xx.)

(3) Sans doute pour en avoir vu de semblables au sanctuaire de la *Jeune-Lorette*.

(4) On peut voir, aux archives de l'Université Laval, de l'archevêché de Québec et ailleurs, d'assez nombreux manuscrits de ces deux langues au xvii^e siècle. Voir la liste des manuscrits en langue huronne dans PILLING, *Iroquoian languages*, p. 87.

existantes entre son diocèse ⁽¹⁾ et Notre-Dame de Chartres. Il constitua à perpétuité dans le chapitre de cette ville un chanoine honoraire de Montréal, et conféra aussitôt cette dignité au savant ecclésiastique qui lui avait révélé l'existence de cette alliance spirituelle entre les deux églises ⁽²⁾. De son côté, Mgr l'évêque de Chartres donna des lettres semblables à un chanoine de Montréal." ⁽³⁾

Toutes les pièces susmentionnées ont été publiées par le P. Martin, soit dans sa *Mission du Canada*, ⁽⁴⁾ soit dans le *Père Chaumonot*. ⁽⁵⁾

Mais il y a un document fort précieux qui, on ne sait par suite de quelles circonstances, a échappé aux recherches du savant historiographe jésuite. C'est la réponse du chapitre de Chartres au vœu des Hurons. "La lettre des chanoines, écrit le P. Martin, n'est pas parvenue jusqu'à nous ⁽⁶⁾." Cette lettre a été enfin retrouvée, on ne sait comment, et aujourd'hui, grâce à la bienveillance du curé actuel de Saint-Ambroise (Jeune-Lorette) ⁽⁷⁾, elle est communiquée aux amateurs de l'histoire.

Le lecteur qui n'a pas horreur des langues mortes sera heureux d'en goûter le texte latin dans le *fac-similé* de ce précieux document, ou dans l'appendice à ce chapitre. On croirait, en le lisant, savourer une de ces lettres si onctueuses de saint Bernard, *Doctor mellifluus*, ou le miel

(1) L'auteur veut dire, le diocèse de Québec, celui de Montréal n'ayant été érigé qu'en 1836.

(2) Celles de Chartres et de Québec. Le premier chanoine honoraire de Montréal à Chartres fut l'illustre cardinal Pie, évêque de Poitiers.

(3) Ce fut le Très Rév. Messire Hyacinthe Hudon, vicaire général, mort en 1847, victime de son dévouement auprès des immigrants irlandais affligés du typhus.

(4) Chez Douniol, Paris, 1861.

(5) Chez Oudin, Paris, 1885. L'auteur de cette étude se rappelle avoir, à l'âge de onze ans, copié quelques-uns de ces documents pour le P. Martin. Le bon Père s'était rendu tout exprès, à pieds, à la Jeune-Lorette, pour y consulter les archives.

(6) Ouvrage cité, p. 213.

(7) M. l'abbé G. Giroux.

Hieronum Ecclesia Nascenti, Antiqua Carnulum Ecclesia Virgini Matri Deuota, Salutem & Fidem In Charitate Radicalam Precatur.

ÆTATI sumus, Charissimi, in his qua dicta sunt nobis de fratre vestro, qua & annuntiat in universo mundo, sedebat in saculo in tenebris & umbra motus, novissimis autem his diebus illuminati estis ad dirigendos pedes vestros in viam pacis, & facti estis in x in duo gratias igitur Deo Patri per Iesum Christum qui tantam vobis gratiam largiri dignatus est, ut obediatis Euangelio, & in vitam Patris familias circa horam vi decem missi, eandem mercedem recipere estis, qua donandi sunt, qui a summo mare usque ad vesperam pondus & assus dei sustulerunt. Nolite itaque, in Deo Dilectissimi, de nobis ita sentire, quia si coram vultu Dei & Virgine Deipara meritis vos & pietate precedamus quod a diebus antiquis in vobis nostri in Deum & Christum credentes Patres vestros per fidem præciserunt. Valde enim nobis timendum ne qui prima in credendo sumus, novissimi in regno eorum reperiamur. Veniunt enim, Charissimi, novitati fidei vestrae & ardoribus Charitatis qua succens estis plurimum confidentes speramus meritis & oralibus omnibus vestris. Demi to veniam delictorum nostrorum posse consequi & novitatem spiritus adipisci. De cetero votum vestrum opere & materia, sed magis offerentium pietate & affectu, pretiosum sacris tholis appendimus, ut qui iugiter admittitur videant inirentur & exultent quod ab ortu Solis usque ad occasum non solum magnum nomen hominis, sed & memoria Virgini matris B. Virginis inest, idem repræsentat, sed sanctum ut pote quod sanctorum plurimum typiana includat, servatum apud Deo amantissimi & precatissimi cunctis orationibus & suffragiis nostris grato & libenti animo vos ascripsimus, ita & nostri coram Deo semper memores esse dignemini, ut viis ore & spiritu glorificantes Deum & Patrem Domini nostri Iesu Christi ad eandem gloriam precibus & meritis Beatissimæ matris eius Mariae simul pervenire mereamur. Valete. . . Carnuli die Sabati sancta Marti Anno R. S. H. millesimo sexcentesimo octogesimo.

*L'abbé de Montigny
Superieur de la
Congregation de
Sainte Marie*

*L'abbé de
Sainte Marie*

*Cher Monsieur, Je n'ay pu vous écrire
à propos de la messe de la Vierge
à cause que je n'ay pu en trouver
le texte. Je vous prie de m'en
envoyer un, si vous le pouvez.*

Van der Burgh

*De mandato D. D. que Sacros. Synodus
Licea Hæc.*

des saints livres se mêle aux gracieuses effusions de l'épistolier, où les perles et l'or fin du texte évangélique se marient comme naturellement au tissu de sa phrase, comme ces motifs symboliques qu'une main délicate sait broder avec art sur les vêtements du sacrifice. ⁽¹⁾

Voici la traduction française de ce vénérable document :

A L'ÉGLISE NAISSANTE DES HURONS L'ANTIQUE ÉGLISE DES
CHARTRAINS CONSACRÉE A LA VIERGE MÈRE SOUHAITE
SALUT ET FOI ENRACINÉE DANS LA CHARITÉ.

Nous nous sommes réjouis, Frères bien-aimés, de ce qui nous a été dit de votre foi, qui est aussi annoncée dans le monde entier. En effet, vous étiez depuis l'origine assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort ; mais dans ces derniers jours vous avez été éclairés, afin de diriger vos pas dans le sentier de la paix, et vous êtes devenus une lumière dans le Seigneur. Reconnaissez donc à Dieu le Père par Jésus-Christ, qui a daigné vous accorder une telle grâce, afin que vous obéissiez à l'Évangile, et parce que, envoyés à la vigne du père de famille vers la onzième heure, vous recevrez la même récompense, décernée à ceux qui depuis la première aube jusqu'au soir ont supporté le poids du jour et de la chaleur.

Veillez donc, bien-aimés Frères en Dieu, ne pas nous considérer comme l'emportant sur vous en mérites et en piété auprès du Fils unique de Dieu et la Vierge Mère de Dieu, parce que depuis les jours anciens nos ancêtres croyant en Dieu et le Christ ont précédé vos pères par la foi. Nous avons, en effet, grandement à craindre qu'après avoir été les premiers à croire, nous ne soyons les derniers dans le royaume des cieux. Cependant, chers Frères,

(1) Le P. Bouvart, répondant au chapitre de Chartres, dit que cette lettre est " toute apostolique. " " si spirituelle pour les pensées, si pure pour le style, et si pleine de l'esprit divin qu'il ne se peut rien de mieux. " (*Autobiographie du P. Chaumonot*, p. 280.)

pleins de confiance dans la nouveauté de votre foi et les ardeurs de la charité dont vous êtes enflammés, nous espérons par vos mérites et vos prières obtenir du Seigneur le pardon de nos fautes et le renouvellement de l'esprit.

Au reste, nous avons suspendu aux voûtes sacrées votre vœu si précieux par sa matière et son travail, mais plus encore par la piété et l'affection de ceux qui l'offrent, afin que tous ceux qui entrent le voient et l'admirent, et se réjouissent de ce que depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant non seulement le nom de Dieu est grand, mais aussi que la mémoire de la Vierge Mère est très dignement célébrée par les peuples fidèles.

Nous vous prions aussi, Frères, de vouloir bien recevoir avec bienveillance et amitié notre don quel qu'il soit, don modeste, il est vrai, mais saint, puisqu'il contient les reliques de plusieurs saints, qu'il représente la tunique de la bienheureuse Vierge conservée chez nous, et qu'il a reposé l'espace de neuf jours sur sa très sainte châsse.

Il reste, bien-aimés en Dieu, que, comme avec un cœur reconnaissant et empressé nous vous avons associés à tous nos suffrages et prières, ainsi vous daigniez toujours vous souvenir de nous devant Dieu, afin que d'une seule voix et d'un même esprit glorifiant Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous méritions de parvenir ensemble à la même gloire par les prières et les mérites de sa bienheureuse Mère Marie. Adieu.

Chartres, le samedi, deuxième jour de mars, l'an de la Rédemption des hommes mil six cent quatre-vingt.

Pastey, notaire et secrétaire du vénérable chapitre de la dite église de Chartres.

Proust, actuaire et secrétaire du vénérable chapitre de la susdite église.

Sceau de l'église de Chartres.	Nous Jean par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, évêque de Québec, ayant vu, examiné et approuvé cette lettre du chapitre de Chartres, permet- tons d'offrir à la vénération des fidèles dans notre diocèse, le susdit reliquaire avec les reliques y contenues. Donné à Québec sous notre seing et sceau le troisième jour de mars de l'an mil six cent quatre-vingt-dix-huit.	Sceau du chapitre de Chartres.
-----------------------------------	---	-----------------------------------

JEAN, évêque de Québec.

Par ordre du Seigneur évêque de Québec.

{ Sceau de
Mgr de St-Valier. }

LEVALLET.

VŒU DES HURONS DE LA JEUNE-LORETTE, A NOTRE-DAME DES
ARDILLIERS, A SAUMUR.

Cet *ex-voto* des Hurons est le dernier dont nous ayons trouvé des traces dans l'histoire de la tribu. C'est le dernier vœu solennel des Hurons à leur céleste protectrice. L'histoire n'en a conservé d'autre souvenir que la lettre du supérieur de l'Oratoire, desservant le sanctuaire de la Madone, lettre par laquelle il accuse réception du collier offert et exhorte les Hurons à la tempérance et à la fuite des occasions du péché. En lisant ces lignes, on se demande avec tristesse si les Loretains ont commencé à violer leur promesse à Marie, et s'ils ont goûté de nouveau à l'*eau-de-feu* si fatale à ceux de leur race.

On ignore quelles paroles furent inscrites sur le collier votif. L'image de Notre-Dame envoyée de Saumur pour la chapelle de la Jeune-Lorette a également disparu.

Le sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, dans le diocèse d'Angers, est encore célèbre. Jadis une multitude de pèlerins y affluaient, attirés par leur ardente dévotion envers Marie et les miracles qu'elle opérait en cet endroit. Louis XIII y fut miraculeusement guéri

d'un mal très grave le jour de l'Assomption, au moment où il se présentait à la sainte table. Le vénérable Grignon de Montfort y fit un pèlerinage mémorable pour assurer la fondation de ses missions. M. Olier fut, en ce même lieu, inspiré de fonder le séminaire de Saint-Sulpice. Henriette d'Angleterre, dont Bossuet immortalisa le trépas, y fit sa première communion.

Ce sanctuaire fut desservi, depuis 1614, jusqu'à la Révolution par les prêtres de l'Oratoire fondé par saint Philippe de Néri et le cardinal de Bérulle.

L'image de la sainte Vierge qu'on y vénère a été providentiellement conservée pendant la Révolution française. Elle représente Marie tenant entre ses bras le corps du Rédempteur descendu de la croix. ⁽¹⁾

L'offrande des Hurons de Lorette a dû avoir été faite dans l'automne de 1716, à l'époque du départ des vaisseaux pour la mère patrie, car la lettre du desservant du sanctuaire de Saumur est datée de février (sans quantité) 1717, à temps pour profiter du départ des vaisseaux pour la Nouvelle-France.

En 1716 et 1717, le P. Richer était supérieur à la Jeune-Lorette, avec le P. Pierre de Lauzon comme collaborateur.

Voici le texte de la lettre du supérieur de l'Oratoire conservée aux archives de la mission huronne.

VŒU DES HURONS DE LA JEUNE-LORETTE A NOTRE-DAME DES
ARDILLIERS, A SAUMUR, FRANCE.

*A nos très chers frères en Jésus-Christ les Hurons du
Canada.*

Nous avons reçu avec votre lettre, nos chers frères, le beau collier que vous avez envoyé ici pour être mis aux

(1) Ce groupe est de petite dimension. Il est enfermé dans un treillis de fer doré de deux à trois pieds de hauteur.

pieds de la très sainte Vierge, en conséquence du vœu que vous en aviez fait. Nous avons contribué avec plaisir de notre côté à l'accomplir en faisant brûler une flamme devant son image tout le long du jour de la Purification, où nous offrîmes à votre intention le saint sacrifice de la messe ; nous ferons la même cérémonie à la première fête que nous célébrerons de la sainte Vierge.

Vous ne sauriez croire, nos chers frères, combien ce collier a paru magnifique et précieux en ce pays, et combien il a été estimé au deçà du grand lac ⁽¹⁾. Ce qui augmente beaucoup le cas que nous en faisons, c'est le motif qui vous l'a fait envoyer, la dévotion envers la Mère de Dieu, la Reine des anges et des hommes. Vous ne sauriez trop honorer, ny aimer une si sainte créature ; mais pour rendre le culte que vous luy rendrés également solide et utile pour vous, il faut, nos chers frères, ne rien faire qui puisse déplaire à Jésus-Christ son divin Fils. Comme Elle n'a vécu sur la terre que pour se rendre de plus en plus agréable à Luy en accomplissant toutes ses saintes volontés et en imitant toutes ses divines vertus, vous devés aussi la prendre en cela pour votre modèle et écouter et suivre les bons conseils des Robbes noires, éviter les compagnies de ceux qui voudraient vous en empêcher, et surtout n'aller point dans les terres de vos frères qui sont retombés dans l'apostasie et dans l'infidélité....

La sainte Vierge n'a jamais commis aucun excès dans le boire ny dans le manger : il serait donc bien indigne de vous, nos chers frères, que vous usassiez de liqueurs et de boissons capables de vous enyvrer et de vous rendre par là semblables aux bêtes. Nous vous exhortons instamment d'adorer Dieu et de l'aimer de tout votre cœur. Nous vous exhortons instamment d'honorer et d'imiter la

(1) C'est ainsi que les sauvages de l'Est désignaient l'Océan Atlantique.

très sainte Vierge afin qu'en gardant la loy de l'un et suivant l'exemple de l'autre vous puissiez un jour être tous réunis par les mérites infinis de Jésus-Christ dans le sein de la gloire. Nous ne cesserons jamais de demander pour vous, nos chers frères, cette grâce au Père des miséricordes....

Vous recevrez avec cette lettre un petit présent de notre part, une copie de l'image de la sainte Vierge que nous honorons ici, et que vous conserverez dans votre chapelle. En la voyant vous vous souviendrez de la puissante protection qu'elle vous a accordée au temps de votre malheur et de la promesse que vous luy avez faite de la servir fidèlement. Nous avons joint quelques cha-pelets et quelques médailles que la Robbe noire distribuera à ceux qui se distingueront d'entre vous par leur piété, par leur tempérance, par leur éloignement des mauvaises compagnies, en un mot par la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Tous ces petits présents de dévotion, tant le tableau que les autres, ont touché à l'image de la sainte Vierge. Vous ferez fort bien de porter ces derniers sur vous.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, nos très chers frères en Jésus-Christ,

Le très humble et très obéissant serviteur,

MERINDOL, Sup^r de l'Oratoire,

à Saumur le ⁽¹⁾ fév. 1817.

Une lettre reçue le 21 janvier dernier de l'aumônier de N.-D. des Ardilliers, nous apprend en ces termes la disparition de toute trace du vœu des Hurons : " J'ai le regret, tant pour vous que pour nous, de n'avoir trouvé

(1) Le quantième manque dans l'original, mais une copie apparemment contemporaine de cette lettre, conservée aux archives du séminaire de Québec, dit donnée le 29. L'original est enjolivé par des enluminures d'un art assez baroque, tout à fait propre à plaire aux sauvages. Les mots saillants y sont tracés en caractères majuscules et en or.

aucun vestige de cet *ex-voto* canadien. La Révolution française l'aura fait disparaître, comme, hélas! tout ce que possédait notre trésor. Les archives ont été brûlées et aujourd'hui, nous ne possédons que celles qui ont été reconstituées depuis un peu plus d'un demi-quart de siècle."

APPENDICE AU CHAPITRE HUITIÈME

HURONUM ECCLESIE NASCENTI, ANTIQUA CARNUTUM ECCLESIA
*Virgini Matri devota, salutem et fidem in charitate
 radicatum precatur.*

Lætati sumus, charissimi, in his quæ dicta sunt nobis de fide vestra, quæ et annuntiatur in universo mundo : sedebatis enim a sæculo in tenebris et umbra mortis, novissimis autem his diebus illuminati estis ad dirigendos pedes vestros in viam pacis, et facti estis lux in dno. Gratias igitur Deo Patri per Jesum Christum qui tantam vobis gratiam largiri dignatus est, ut obediretis Evangelio, et in vineam Patris familias circa horam undecimam missi, eandem mercedem recepturi estis, qua donandi sunt qui a summo mane usque ad vesperam pondus et æstus diei sustinuerunt. Nolite itaque, in Deo Dilectissimi, de nobis ita sentire quasi coram unigenito Dei et Virgine Deipara meritis vos et pietate præcedamus, quod à diebus antiquis majores nostri in Deum et Christum credentes Patres vestros per fidem præcesserint. Valde enim nobis timendum ne qui primi in credendo fuimus, novissimi in regno cœlorum reperiamur. Verumtamen, Charissimi, novitati fidei vestræ et ardoribus Charitatis qua succensi estis plurimum confidentes, speramus meritis et orationibus nostris a Domino veniam delictorum nostrorum posse consequi et novitatem spiritus adipisci. De cætero

votum vestrum opere et materia, sed magis offerentium pietate et affectu pretiosum sacris tholis appendimus, ut qui ingrediuntur videant, mirentur et exultent quod ab ortu Solis usque ad occasum non solum magnum nomen Domini, sed et memoria Virginis matris a fidelibus populis dignissime celebretur. Rogamus autem et vos Fratres, ut munus nostrum quodcumque est benigne et amanter suscipere velitis, parvum equidem, sed sanctum, utpote quod Sanctorum plurium lipsana includat, servatum apud nos B. Virginis indusium repræsentet, et novem dierum spatio super ipsius sanctissimam capsam requieverit. Superest, in Deo amantissimi, ut quemadmodum cunctis orationibus et suffragiis nostris grato et libenti animo vos ascripsimus, ita et nostrî coram Deo semper memores esse dignemini, ut uno ore et spiritu glorificantes Deum et Patrem Domini nostri Jesu Christi, ad eandem gloriam precibus et meritis Beatissimæ matris ejus Mariæ simul pervenire mereamur. Valete.

Carnuti die Sabati secunda Martii Anno R. S. H. millesimo sexcentesimo octogesimo.

PASTEY No^{rius} ac Sec^{rius} venerabilis Cap^{li} dictæ Carnuten^s ecclesiæ. (1)

PROUST Ac^{rius} secretariusque Ven. prædictæ Eccles. Cap^{li} (2)

(locus sigilli)

(locus sigilli)

(1) Le texte, sans abréviation, serait : *Notarius ac secretarius venerabilis capituli dictæ carnutensis ecclesiæ.*

Le sceau de l'église représente l'Annonciation, et porte l'inscription : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu.*

(2) Sans abréviation : *Actuarius secretariusque venerabilis prædictæ ecclesiæ capituli.*

Le sceau du chapitre, où figure l'image de la sainte chemise de Notre-Dame, porte l'inscription suivante : S. ABS. IVR. SPI. ET. TEMP. ECCL. CARN. qui, sans abréviation, pourrait se lire : *Sigillum absolutæ jurisdictionis spiritualis et temporalis ecclesiæ carnutensis* ; en français : Sceau de la juridiction distincte spirituelle et temporelle de l'église de Chartres.

Nos Joannes Dei et Sedis apostolicæ Gratia Episcopus Quebecensis perspectis, examinatis, et approbatis hisce Carnotensis Capituli Litteris permittimus prædictam Reliquiarum thecam cum Lipsanis in ea inclusis, ad venerationem fidelium in dioecesi nostra proponi. Datum Quebeci Sub Signo Sigilloque nostris die tertia Martii anni millesimi sexcentissimi nonagesimi octavi.

JOANNES episcopus quebecensis.

De mandato D. D. Quebecensis Episcopi.

(locus sigilli) ⁽¹⁾

LEVALLET.

(1) Le troisième sceau qui figure tout à fait au bas du document, est celui de l'évêque de Québec, Mgr J.-Bte de la Croix de Saint-Valier. Le blason porte d'azur à la tête de cheval d'or, et au chef cousu de gueules, chargé de trois croisettes d'argent, avec la devise: *Indomitum domuere cruces*: "Les croix ont dompté l'indomptable."

La cire de ces divers sceaux a complètement disparu, mais l'empreinte en est restée sur les petites feuilles de papier qui les recouvraient.

S. St-G. Lindsay, Ptre.

(A suivre)



L'OUBLIÉ ⁽¹⁾

LES COLONS DE VILLE-MARIE

(Suite)

X

La vie du major était infiniment précieuse à Maison-neuve et à ses colons. La blessure reçue par lui avait donc fort accru l'intérêt qu'Elisabeth inspirait. Elle le sentait ; et, parfois, il lui semblait que l'amour du héros lui faisait une auréole.

Le mariage était fixé au mois d'août. A peine arrivé, Maison-neuve avait fait faire une trouée dans le fief en bois debout, seule fortune du major.

Dans la clairière, des ouvriers lui bâtissaient une maison. Cette maison, grande, massive, s'élevait où est aujourd'hui l'hôpital anglais.

Lambert Crosse la vit grandir avec plaisir ; mais personne ne pouvant le remplacer auprès de la petite garnison, il devait continuer de demeurer au fort après son mariage.

Les tragiques événements qui l'avaient rendue orpheline revenaient encore fréquemment à la pensée d'Elisabeth ; et, en son âme passionnément tendre, ces funèbres souvenirs tempéraient l'excès du bonheur. Durant ces jours délicieux des fiançailles, que de fois elle se reporta à son arrivée à Ville-Marie. Cette heure divine où l'amour était entré inconnu dans son cœur, il lui semblait

(1) Voir la REVUE CANADIENNE des mois de juin, juillet, août, octobre et novembre 1900.

qu'elle allait durer toujours. Si terriblement qu'elle eût souffert, elle était trop jeune encore pour ressentir l'angoisse du bonheur. Aucune crainte ne venait l'agiter ; elle croyait naïvement à la paix conclue, et son fiancé se gardait bien de porter la moindre atteinte à ses illusions.

Il souffrait beaucoup de ne pouvoir lui faire une vie douce. Un jour qu'il lui exprimait ce regret, elle le regarda de ses yeux profonds, et lui dit :

“ Que m'importe la sécurité et les petites aises... Pour être avec vous, j'irais vivre au pays des Iroquois ; oui, je consentirais à les entendre hurler sans cesse.”

—En êtes-vous bien sûre ? lui demanda le major souriant.

Mais il sentait qu'elle n'exagérait guère, et son extrême amour le ravissait. Lui qui n'était venu à Montréal que pour y mourir, s'y trouvait maintenant passionnément heureux. Quand il voyait le doux visage de sa fiancée s'illuminer à son approche, il ne sentait plus la terre sous ses pieds : et à la pensée qu'il faudrait quitter cette adorable enfant pour courir au feu, une angoisse inconnue lui traversait le cœur comme une lame. Cela l'inquiétait.

“ Je m'amollis, disait-il parfois à la jeune fille ; ne l'oubliez pas, il faut qu'au besoin je trouve en votre cœur une réserve d'inspirations généreuses. ”

Ces humbles paroles qu'elle sentait dites sérieusement touchaient Elisabeth ; mais la pensée d'être pour l'athlète une force, un appui, la faisait toujours rire.

Si l'amour est le bien suprême, jamais fiancée plus riche que Mlle Moyen ne marcha à l'autel.

C'est avec une confiance sans bornes, pleine de délices qu'elle mit sa main dans la main de Lambert Closse et reçut la bénédiction du prêtre. Sa candide physionomie reflétait à ce moment tant de calme, un bonheur si parfait

que le héros en frémit ; et Elisabeth sentit trembler sa main pendant qu'il lui passait au doigt l'anneau nuptial.

Aucune douleur ne devait lui faire oublier le ravissement de ce jour ; mais son bonheur fut bientôt traversé d'alarmes, car d'horribles meurtres commis par les Iroquois reçus à Ville-Marie prouvèrent quel fonds on pouvait faire sur la parole de ces barbares.

Le gouverneur-général, révolté de ces perfidies, ordonna de retenir prisonniers tous ceux qui se présenteraient aux habitations.

Que l'atroce guerre fût sur le point de se rallumer, cela devenait évident : et cette seule pensée glaçait le sang dans les veines d'Elisabeth.

— Pourquoi tant vous alarmer ? lui disait le major. J'aime tant à vous voir heureuse : et le bon Dieu n'a pas, que je sache, abdiqué sa souveraineté.

A Ville-Marie, chacun parlait de tout ce qu'il y avait à redouter ; mais on ne reprenait pas facilement les premières habitudes de prudence. Pour y ramener les colons, M. de Maisonneuve dut user d'autorité ; et, un dimanche, à l'issue de la grande messe, maître Bénigne Basset lut l'ordonnance suivante, qui fut ensuite affichée, selon l'usage, sur un poteau près de l'église :

« Paul de Maisonneuve, gouverneur de l'île de Montréal et des terres qui en dépendent :

« Quoiqu'on ait toutes sortes de motifs de se tenir sur ses gardes, dans ce lieu de Ville-Marie, pour éviter les surprises des Iroquois, surtout depuis le massacre qu'ils ont fait des Hurons entre les bras des Français contre la foi publique, et le meurtre de quelques-uns des principaux de ce lieu, le 25 octobre dernier, néanmoins par une négligence universelle, les choses en sont venues à ce point que les ennemis pourraient s'emparer avec beaucoup de facilité de cette habitation, s'il n'y était pourvu par

quelque règlement. En conséquence, nous ordonnons ce qui suit :

“ 1° Chacun tiendra ses armes en état et marchera ordinairement armé, tant pour sa sûreté personnelle que pour donner secours à ceux qui pourraient en avoir besoin ;

“ 2° Nous ordonnons à tous ceux qui n'auraient point d'armes d'en acheter et de s'en fournir suffisamment, ainsi que des munitions, et nous défendons d'en vendre ou d'en traiter aux sauvages alliés, qu'au préalable, chacun des colons n'en retienne ce qui sera nécessaire pour sa défense ;

“ 3° Pour que tous fassent leur travail en sûreté, autant qu'il est possible, les travailleurs se joindront plusieurs de compagnie et ne travailleront que dans les lieux d'où ils puissent se retirer facilement en cas de nécessité ;

“ 4° De plus, chacun regagnera le lieu de sa demeure tous les soirs, lorsque la cloche du fort sonnera la retraite et fermera ensuite sa porte. Défense d'aller et de venir la nuit, après la retraite, si ce n'est pour quelque nécessité absolue qu'on ne peut remettre au lendemain ;

“ 5° Personne, sans notre permission, n'ira plus loin à la chasse que dans l'étendue des terres défrichées, ni à la pêche sur le fleuve, plus loin que le grand courant ;

“ 6° Le présent règlement commencera d'être exécuté selon sa forme et teneur, cinq jours après sa publication. Le tout, à peine, envers les contrevenants, de telles punitions que nous jugerons à propos.

Fait au Fort de Ville-Marie, le dix-huitième jour de mars 1658.

XI

Quelques jours après, à l'approche de la nuit, on vit entrer dans le port huit canots et un chaland grossièrement construit.

C'étaient les Français établis au pays des Agniers qui arrivaient à demi-gelés, épuisés de fatigue.

En exploitant habilement les superstitions indiennes, et grâce à une épaisse couche de neige qui avait dérobé leurs traces, ils avaient échappé à l'affreuse mort qu'on leur préparait.

La joie fut aussi vive que l'excitation à Ville-Marie. Chacun voulait voir les fugitifs. Quand ils furent un peu remis de leur terrible voyage, ils reprirent la route de Québec. Mais le major Dupuis, qui commandait l'expédition, fut blâmé pour avoir quitté son poste sans ordre.

Blessé de ces reproches, Dupuis vint se fixer à Montréal. Comme il était très entendu au métier des armes, Lambert Closse se décida à lui abandonner la direction de la petite garnison. Il voulait se mettre sérieusement à défricher : des entrailles de la terre, il voulait arracher pour son Elisabeth, le pain, les fleurs, les fruits.

La jeune femme ressentit une grande joie de sa décision. Elle aurait son mari plus à elle, leur intimité ne serait pas sans cesse troublée. Sans doute, ils allaient se trouver bien isolés, plus exposés. Mais se sentir passionnément aimée d'un homme héroïque donne bien du courage à une femme ; et c'est le cœur joyeux qu'Elisabeth quitta le fort pour s'établir presque en plein bois avec son mari.

La clairière avec ses souches était laide à voir. Dans la grande maison ajourée de rares fenêtres, à peine meublée, rien ne charmait le regard. Mais la plus puissante des baguettes magiques, c'est l'amour qui l'a, et Elisabeth trouva son rude foyer le plus doux du monde.

Les redoutes adossées à la maison, les meurtrières pratiquées le long des murs ne suffisaient pas à lui donner la sensation de l'insécurité. La sombre maison où elle allait vivre avec son mari lui semblait faite de rayons : c'est avec ravissement qu'elle se mit à s'installer. Pigeon

et Flamand, les deux domestiques du major, étaient tout zèle, tout empressement pour leur jeune maîtresse ; mais le major se plaisait à l'aider. Il la suivait du regard pendant qu'elle allait et venait, défaisait ses paquets. Sa jeunesse, son bonheur, sa confiance, les dangers qui l'environnaient, éveillaient en son cœur un sentiment poignant et tendre.

Voyant que les domestiques s'étaient retirés, il l'attira à lui, et posant sa main sur sa tête blonde, lui dit :

“ Je voudrais avoir la toute-puissance.

—Pourquoi, demanda-t-elle, riant, pour anéantir les Iroquois ?

—Non, répondit-il, avec une gravité émue : je voudrais la toute-puissance pour vous garder de toute souffrance, pour vous voir toujours rayonnante. ”

XII

Il devait la voir souvent brisée d'angoisse et toute couverte de larmes. Et lui, que le danger laissait personnellement si indifférent, ne put plus quitter sa maison sans être tourmenté par l'inquiétude.

Cette vie d'alarmes avait pourtant pour eux des côtés délicieux, car elle gardait étrangement vif le sentiment de l'amour, ce qui les faisait se retrouver avec des transports de bonheur.

Le major s'était mis à défricher avec toute l'énergie de sa nature. Pour sa jeune femme, c'était une amère souffrance de le voir se livrer avec tant d'ardeur à un travail si rude, et parfois elle mouillait de ses larmes ses mains endolories, ensanglantées.

“ Mais ce n'est pas tout de se battre contre les sauvages, lui disait-il alors, il faut attaquer la forêt. Défricher, labourer, semer, c'est la noblesse de la main de l'homme. C'est presque aussi beau que de porter le drapeau.

Et pour lui faire apprécier le dur labeur, il lui racontait l'histoire d'un moine du VI^e siècle, resté célèbre dans sa province.

“ C'était, disait-il, un grand seigneur désabusé de bien des choses ; il résolut un jour de gagner le ciel et se présenta au monastère de Saint-Thierry, près de Reims. On le reçut : et à peine admis, il demanda d'être employé au travail le plus rude... On lui donna une charrue, des bœufs, et les terres du couvent à labourer... Il se mit à l'œuvre : et ni le vent, ni la chaleur, ni le froid, ni la pluie, ni la neige, ne lui firent jamais interrompre son travail... Il ne s'arrêtait que pour faire reposer ses bœufs... Malgré ses dures journées, il était toujours l'un des premiers rendus à l'office de nuit.

“ Pendant vingt-deux ans, il fit tous les labours de printemps et d'automne. Les paysans du voisinage, quoique fort endurcis au travail, s'étonnaient de voir ce moine infatigable toujours à l'ouvrage... Quand il mourut, on prit sa charrue et on la porta à l'église où on la suspendit comme une relique...” J'incline à croire, ajoutait le major, que les plus illustres guerriers avaient moins de vrai courage, moins de volonté que cet homme-là.

—J'espère que vous n'avez pas résolu de l'imiter, répondait plaintivement sa femme.

—Non, disait-il allégrement. Avant tout, je suis soldat.

XIII

En demandant des missionnaires, en proposant aux Français de s'établir dans leur pays, les Iroquois n'avaient eu d'autre but que d'affaiblir la colonie déjà si faible, afin d'en consommer plus sûrement la ruine.

Quand ils reconnurent que ceux qu'ils tenaient s'étaient joués d'eux, leur fureur s'exhala d'abord en frénétiques transports de rage ; puis, ils envoyèrent des colliers aux

cinq tribus pour les inviter à venger l'insulte. L'appel fut entendu... l'anéantissement de la colonie décrété. Pas un Français ne devait rester pour porter en France la nouvelle du désastre.

Les moyens d'en finir avec cette race exécrée furent longuement et sagement discutés aux conseils des anciens ; et, au printemps (1660), on apprit à Québec que huit cents guerriers étaient réunis à la Roche-Fendue (près de Montréal), que quatre cents autres allaient bientôt les y rejoindre, et qu'alors, ces barbares fondraient d'abord sur Québec, puis sur Trois-Rivières et Ville-Marie.

L'approche de ces ennemis — qui poussaient la cruauté jusqu'à faire rôtir les enfants à la broche — jeta partout l'épouvante.

Les habitations disséminées aux environs de Québec et les maisons de la basse ville furent aussitôt abandonnées. Hommes, femmes, enfants, se réfugièrent soit au fort, soit à l'évêché, ou aux Ursulines et chez les Jésuites.

Mgr de Laval fit enlever le saint Sacrement de l'église paroissiale ; les maisons de la haute ville furent barricadées, les fenêtres transformées en meurtrières. On éleva des redoutes, on établit des patrouilles : et, avec une activité fiévreuse, chacun se prépara à une défense désespérée.

A Québec, plusieurs fois, croyant apercevoir les premiers canots de la flotte iroquoise, l'on sonna l'alarme.

Le gouverneur-général avait immédiatement dépêché un courrier à Trois-Rivières et à Montréal.

Habitué aux incursions des Iroquois, les colons de Ville-Marie conservèrent plus de calme, mais ne négligèrent aucune précaution.

M. de Maisonneuve s'attendant à être assiégé dans le fort, y fit creuser un puits. M. de Queylus en fit creuser un autre à l'hôpital ; et Mlle Mance fit construire une grange en pierre pour mettre les provisions plus à l'abri du feu.

Le major Closse travaillait nuit et jour à fortifier sa demeure. Chacun s'ingéniait à en faire autant ; mais il y avait bien peu de maisons en état de soutenir un siège à Ville-Marie : et la population, femmes et enfants compris, ne s'élevait encore qu'à trois cent soixante-douze âmes.

La situation était affreuse ; et Maisonneuve, sous des dehors calmes et sereins, cachait de torturantes inquiétudes. Il ne s'en ouvrait qu'à Lambert Closse.

—Quelle horrible attente ! lui dit-il un soir.

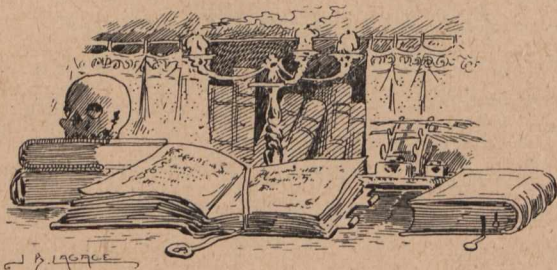
—N'est-ce pas une providence que nous ayons été avertis ? répondit le major.

—Mais Québec va être mis à feu et à sang... la garnison est bien trop insuffisante pour tenir longtemps. D'ailleurs, vous connaissez l'inférieure patience des Iroquois... Humainement parlant, c'en est fait de la Nouvelle-France... je le sais... je le vois... et pourtant j'espère toujours que la Vierge va nous secourir.

Le major l'espérait aussi, mais personne ne voyait d'où le secours pouvait venir.

Sauze Conan.

(A suivre)



L'HOPITAL GENERAL DE ST-BONIFACE

DE LA RIVIERE-ROUGE

(1844)

(Suite)

CHAPITRE ONZIEME

TROIS ANNÉES D'ATTENTE.

1845

Un des bienfaits admirables de la divine Providence à notre égard, est bien celui de nous cacher les épreuves grandes et petites que nous réserve l'avenir.

La perspective des biens et des maux nous rendrait présomptueux ou pusillanimes ; mais ignorant tout, nous marchons avec sécurité sous la nuée mystérieuse, par le chemin qu'il plaît à la divine sagesse de nous tracer.

Les premières Sœurs Grises de Saint-Boniface vont faire l'expérience de cette vérité. Elles viennent de quitter la maison de pierre qui leur était devenue un gîte accommodant, un chez nous qu'on finit toujours par aimer.

Aujourd'hui, elles passent avec une délicate répugnance sous le toit de l'évêché... jusques à quand?... L'espérance dilate leur cœur... En moins d'un an, la construction de leur couvent peut leur offrir quelques parties habitables... Pauvres Sœurs, n'y comptez pas... Regardez plutôt autour de vous, il y a tant de bien à faire.

Aussi, voyez-les, toutes actives, ces bonnes religieuses. Dans une assez vaste pièce laissée à leur disposition, elles refont leur

communauté, leur dortoir, etc., etc. Au rez-de-chaussée à côté des classes et de la cuisine, elles peuvent encore occuper trois chambrettes. Elles puisent au pot-au-feu de leur évêque. C'est bien entendu, . . . plus de souci pour leur alimentation, et tout en acceptant l'hospitalité et les bienfaits qui s'ensuivent, elles se retrouvent comme chez elles, leurs appartements étant entièrement séparés de ceux qui leur sont contigus.

Quand, après avoir terminé leurs classes, la visite aux pauvres et aux malades à domicile, elles se réunissent pour leurs exercices religieux, c'est la douce solitude du cloître.

Or, bien longues sont les soirées de l'hiver, elles en utilisent néanmoins les heures précieuses; Sœur Valade va nous le dire dans sa correspondance :

“ Nous nous occupons à filer de la laine pour faire des cou-
 “ vertes et de l'étoffe, etc. De notre travail nous obtiendrons
 “ peut-être un prix. Il faut vous apprendre, si vous l'i-
 “ gnorez, que tous les ans, on donne ici une récompense pour
 “ encourager la fabrication des flanelles, des étoffes et le meil-
 “ leur filage, etc. . . . A la plus grande quantité d'ouvrage on
 “ promet £5.0.0. A la première qualité £3.0.0. A moindre mé-
 “ rite, on donne moins. Tout le monde peut avoir sa petite part
 “ d'encouragement.

“ On nous a déjà octroyé £3.10. Nous espérons, cette an-
 “ née, obtenir encore quelque chose, ce sera un secours oppor-
 “ tun.”

Deux rouets bien grands, bien lourds, fabriqués dans le pays, sont entre leurs mains, mais ils font entendre un bruit désagréable; d'ailleurs, ils prennent une large place; un bon ami est là encore: M. Belcourt se met en frais de leur en faire un très mignon qui tourne légèrement. Fier de son succès, il l'offre à la supérieure, Sœur Valade. Il en promet un semblable à Sœur Lagrave; mais le bon missionnaire doit retourner vers ses missions, il a le regret de laisser là son nouveau chef-d'œuvre.

Mgr Provencher s'inspire d'une si louable obligeance. Sur sa commande, M. Mathewson apporte quatre rouets, semblables à celui de M. Belcourt.

Grande satisfaction dans la petite communauté. A la fin de la journée, à la faible lueur d'une chandelle de suif, le flocon de laine s'allonge, s'amincit sous les doigts de nos fileuses.

Souvent pas n'est besoin de ce luminaire fumeux, la lune argentée projette sa réjouissante lumière à travers les croisées, et les aurores boréales rendent les nuits resplendissantes. Heures silencieuses et calmes qui font songer aux espérances du ciel! On reporte également, sans distraction inutile, la pensée vers ceux que l'on aime en Dieu.

Là-bas! là-bas, au delà des grands lacs sont des mères, des sœurs, des amis, des bienfaiteurs... Peut-on les oublier?

Le courrier fidèle arrive deux fois l'an; il a déjà remis des messages bien précieux. La bonne mère McMullen n'oublie point ses chères filles, elle leur écrit longuement. Le vénérable évêque de Montréal, Mgr Bourget, veut bien les honorer de son souvenir et même de ses lettres.

Evêché de Montréal, 28 avril 1845.

“ Mes chères filles,

“ C'est avec beaucoup de consolation que j'apprends que le
 “ Seigneur bénit vos sacrifices, en vous faisant faire déjà tant de
 “ bien en si peu de temps. Je ne manque pas de lui en rendre
 “ grâce de tout mon cœur, en le suppliant de vouloir achever
 “ une œuvre si heureusement commencée.

“ Vos Sœurs de Montréal vont vous donner toutes les nou-
 “ velles qui peuvent vous intéresser. Vous ne doutez pas de
 “ leur sincère attachement pour vous. Elles sont toutes pleines
 “ de ferveur et désirent répandre partout le feu sacré de la di-
 “ vine charité. Comme je ne puis vous écrire qu'une fois ou
 “ deux par année, je vais vous donner pour étrennes quelques
 “ pratiques pour chaque mois, d'ici au mois d'avril prochain. Si

“ Dieu me prête vie et que je puisse encore me souvenir de
 “ vous dans ce bas monde, je vous écrirai de nouveau :

“ 1° Se défier de soi-même, et mettre toute sa confiance en
 “ Dieu. Se faire violence en toutes choses, faire avec courage
 “ ce qui répugne le plus à la nature ;

“ 2° Éviter les fautes les plus légères qui se font de propos
 “ délibéré, afin de pratiquer la communion de tous les jours
 “ avec fruit ;

“ 3° Ne jamais perdre courage à cause de ses fautes et im-
 “ perfections ;

“ 4° Se détacher de tout : parents, amis, commodités de la
 “ vie ;

“ 5° Se réjouir intérieurement de tous les mépris que l'on
 “ fait de soi et de passer pour bon à rien ;

“ 6° S'exciter sans cesse à un ardent désir d'aimer Dieu, et
 “ de lui plaire par une affection filiale et digne d'un si bon
 “ père ;

“ 7° Conformer sa volonté à celle de Dieu en toutes choses
 “ et surtout en celles qui contrarient davantage la pauvre na-
 “ ture ;

“ 8° Obéir amoureusement à la règle, à l'évêque, à la supé-
 “ rieure et aux officières ;

“ 9° Marcher continuellement en la sainte présence de Dieu ;

“ 10° Agir toujours avec une intention pure et droite ;

“ 11° Bien faire sa retraite annuelle, se préparer comme il
 “ faut à la mort chaque mois, et faire chaque jour sa méditation
 “ avec ferveur ;

“ 12° Avoir une tendre dévotion pour l'auguste Vierge Ma-
 “ rie, la bonne mère des communautés, pour l'ange gardien et
 “ les saints patrons.

“ Ci-incluses, sont quelques petites gravures pour vous.

“ Priez bien ardemment pour moi, qui suis toujours,

“ Votre très humble et tout dévoué serviteur,

“ Ignace, évêque de Montréal.”

Est-il nécessaire de dire ici la douce joie, la pieuse consolation qu'apporta cette lettre aux chères sœurs missionnaires? C'est un monument conservé jusqu'à nos jours, et qui passera à l'avenir avec les sentiments de vénération de celles qui l'ont accueilli.

Monseigneur Bourget s'est réjoui du bien que les Sœurs Grises commencent à faire à Saint-Boniface. La petite semence qu'elles ont jetée dans cette terre nouvelle et qu'elles arrosent de leurs sueurs a porté des fleurs, et annonce des fruits.

Ce ne sont pas seulement les petits enfants attirés par une tendresse maternelle qui accourent auprès d'elles, mais de jeunes filles à qui se révèlent la sagesse et les vertus des religieuses. La position actuelle ne leur permet point de prendre des pensionnaires; cependant, comment ne pas acquiescer aux pressantes sollicitations des demoiselles McGilvrey et Chatelain? elles viennent de si loin. On les admet en les logeant le moins inconvenablement possible.

La jeune Marguerite Connolly s'est sincèrement attachée à ses institutrices. Leur manière de vivre lui plaît. Ses aspirations s'élèvent jusqu'à leur sainte vocation. Elle en parle comme d'un projet mûri dans son cœur... Il lui tarde de le mettre à exécution. Elle est pourtant bien jeune... quatorze ans à peine... Persévéra-t-elle dans ses sentiments? Deux années de probation mettront cette démarche à une sérieuse épreuve... Rien n'empêche donc qu'elle en fasse l'essai... Son admission inaugurerait régulièrement le postulat de la petite communauté. Mgr Provencher veut bien lui-même faire la cérémonie, assisté de M. Mayrand, directeur de la jeune postulante. Madame Connolly et quelques autres personnes respectables y sont admises.

* * *

(A suivre)

A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

Au Parlement anglais.—Les députés irlandais.—Scène violente.—Lord Lansdowne et lord Wolseley.—La dotation royale.—Le serment du roi.—Crises parlementaires en France.—Les incidents Reille et Firmin Faure.—L'affaire Déroulède- Buffet.—Le duel et l'opinion.—Paul de Cassagnac et Rochefort.—La *Vérité française* et l'*Osservatore Romano*.—Affaires de Chine.—En Afrique.—Le traité Hay-Pauncefote.—Au Canada.

La session du Parlement anglais, ouverte sous les auspices de la déclaration anti-catholique dont nous avons parlé dans le dernier numéro de la REVUE CANADIENNE, a été marquée par des incidents violents et dramatiques. Le parti irlandais semble déterminé, comme aux jours de Parnell, à donner de la tablature au gouvernement. Le 6 mars, M. Balfour, le leader de la chambre des Communes, ayant proposé la clôture de la discussion au sujet de certains articles du budget concernant l'Irlande, les députés nationalistes se mirent à crier: "Bâillon! bâillon!" et refusèrent d'évacuer la chambre au moment du vote. Il s'ensuivit une bagarre en règle. L'orateur leur enjoignit d'obéir au règlement. Ils refusèrent. La suspension pour huit jours fut alors décrétée contre huit d'entre eux. Mais comment appliquer la peine contre des gens résolus à tenir bon jusqu'aux dernières extrémités. On dut requérir la force policière. Spectacle inusité, on vit les constables envahir le parquet des Communes et porter la main sur les représentants du peuple. Un correspondant du *Matin*, de Paris, décrit comme suit la scène qui s'en est suivie:

"Une véritable bataille rangée s'engagea; en un clin d'œil les casques des policemen volèrent en l'air, tandis que les cols et les cravates des députés jonchèrent le sol; des assauts de boxe et des corps à corps effroyables eurent lieu sur les banquettes vertes qui gémissaient sous le fracas de la lutte.

"Du haut des tribunes du public, le coup d'œil était grandiose: c'était une mêlée admirable de bras, de jambes, de têtes, qui se heurtaient, se cognaient, s'entrechoquaient. Il y eut un député irlandais, M. Cream, que les policemen ne purent maîtriser et enlever, qu'en se mettant à six. Lorsqu'on

l'emporta, il ne lui restait plus que sa chemise et son pantalon.

“Honneur à lui! Son nom passera à la postérité.

“Ce n'est qu'à une heure du matin que l'ordre a enfin pu être rétabli et que force est restée à la loi. A l'heure où j'écris ces lignes, le sol est encore jonché de boutons de manchettes, de montres, de ceintures, de bretelles. Plusieurs policemen ont dû être transportés d'urgence à l'infirmerie.

“Il n'y a pas à dire, cela a été une belle nuit parlementaire!”

Chose singulière, les principaux chefs irlandais étaient absents lors de cette séance orageuse. M. Redmond, le leader nationaliste, a dit, le lendemain, que M. Balfour était responsable de ce scandale par son empressement à clore un débat important, et par sa hâte intempestive à faire voter des articles du budget à propos desquels les députés irlandais avaient leur mot à dire.

Pour la première fois depuis la chute de ce pauvre Parnell, le parti nationaliste, uni, formant un groupe compact de plus de quatre-vingts membres, paraît de taille à faire sentir son action et le poids de sa détermination, dans le Parlement britannique.

Le chancelier de l'échiquier, sir Michael Hicks Beach, a proposé la formation d'un comité chargé de s'occuper de la liste civile royale. Là-dessus, M. John Redmond, le leader irlandais, a donné avis de son intention de combattre toute proposition relative à cette question, tant que le serment offensant souscrit par le roi, n'aura pas été changé. M. Balfour a alors déclaré que le gouvernement se proposait de nommer une commission ou un comité, chargé d'étudier la formule injurieuse, et de faire rapport. Et M. Redmond s'est déclaré satisfait pour le moment.

A la chambre des Lords, le grand sujet d'intérêt est le conflit entre lord Wolseley, ex-commandant général des forces anglaises, et lord Lansdowne, ex-ministre de la guerre. Lord Wolseley a fait une critique sévère et approfondie du système actuellement suivi par le War-Office. Il s'est plaint que l'action et le contrôle du chef militaire fussent entravés par le pouvoir supérieur du ministre civil. “J'ai travaillé plusieurs années avec le marquis de Lansdowne, a-t-il dit, et il n'y a rien eu entre nous de désagréable. Mais j'attaque le système. Je suis certain qu'en l'état actuel des choses, il nous est impossible d'avoir une armée efficace. Le commandant en chef n'a pas le droit d'exercer l'autorité dont a joui chaque commandant en chef, antérieurement à l'année 1895. Le commandant

en chef n'a aucun contrôle effectif. De plus, les chefs des différents bureaux ne sont pas entièrement responsables; et tant que le commandant en chef sera dégagé de toute responsabilité, en ce qui concerne la discipline et l'efficacité de l'armée, nous n'aurons pas cette armée que la nation désire et pour laquelle elle est prête à payer; car on ne peut supposer qu'elle ait l'intention de perpétuer un système aussi illogique qu'il est peu militaire. Il est nécessaire de dresser un plan normal qui s'harmonise avec les principes établis. Mon avis est que l'expert militaire du War-Office devrait jouir du privilège de faire connaître publiquement ses idées lorsque l'occasion s'en présente et que le commandant en chef devrait fournir chaque année un rapport déclarant que l'armée est en bon état, ou en faisant connaître les déficiences s'il en existe. Mylords, nos soldats n'aiment pas le War-Office ni ses chefs civils. Vous ne pouvez mépriser le sentiment de l'armée sans nuire à sa force morale."

Lord Lansdowne a répondu à l'ex-commandant en chef avec beaucoup d'amertume.

Il a accusé lord Wolseley de n'avoir pas compris ses devoirs.

"La question qui s'impose à l'attention de la Chambre, a-t-il dit, est de savoir si la responsabilité totale pour l'administration du War-Office doit être de nouveau centralisée entre les mains d'un commandant en chef. L'expérience du passé pouvait fournir l'occasion d'effectuer certaines modifications; mais il s'oppose au retour de l'ancien système, qui a été universellement condamné.

"Son opinion est que les déficiences constatées dans le sud de l'Afrique n'étaient pas dues au système existant, mais au fait que ce système n'a pas été appliqué aussi fidèlement qu'il aurait pu l'être. Les attributions de lord Wolseley, comme commandant en chef, loin d'être insuffisantes, étaient, au contraire, des plus importantes.

"Mon sujet de plainte est que lord Wolseley a délibérément amoindri l'importance des droits de surveillance très étendus dont il était investi. Si lord Wolseley avait montré un peu plus d'empressement à profiter des occasions importantes qui se présentaient à lui, les choses auraient marché d'une manière toute différente. S'il avait prêté plus d'attention à ses devoirs, il aurait permis au gouvernement de tirer un meilleur parti du grand nombre de troupes auxiliaires de l'Angleterre, qui avaient été négligées durant ces cinq dernières années.

“ Si lord Wolseley avait prêté plus d'attention au règlement lui ordonnant de préparer le plan des opérations défensives et offensives, il aurait peut-être été à même de dire au gouvernement avant la guerre boër que Ladysmith n'était pas une place très convenable pour y placer une garnison anglaise et il aurait pu lui dire également qu'il fallait plus d'un corps d'armée pour conquérir le Transvaal.”

Ce débat, qui a été continué par d'autres orateurs et qui n'en restera probablement pas là, a causé une pénible impression dans le monde politique et auprès de l'opinion en général.

Nous avons plus haut mentionné la formation d'un comité des Communes, chargé de prendre en considération la question de la liste civile. A propos de ce comité, il vient de se produire un incident auquel, suivant nous, on donne des proportions exagérées. Il était, paraît-il, entendu que ses délibérations resteraient secrètes, jusqu'à ce qu'un rapport fût fait à la Chambre. Or, soudain, le *Times* a publié une information annonçant que la liste civile du roi Edouard VII a été fixée à 470,000 louis, y compris 50,000 louis pour la liste civile de la reine, laquelle somme serait portée à 70,000 louis, au cas où le roi mourrait avant elle.

Le fait que M. Balfour a saisi la chambre des Communes de cette divulgation, qu'il a dénoncée énergiquement, lui a donné un caractère d'authenticité quasi officielle. Le gouvernement a fait rechercher de quelle source venait l'indiscrétion, mais sans résultat jusqu'ici. On se demande quelle est la raison de tant de réticence au sujet de la liste civile. Il faudra toujours qu'elle soit rendue publique.

* * *

Le Parlement français a eu aussi ses scènes de désordre. A la séance du 26 février, M. Amédée Reille, député conservateur, a déchaîné une tempête pour avoir cité une phrase de Savary, au sujet de la mort de Louis XVI. Savary avait dit: “ Avant de commettre une lourde faute, et un assassinat, souvenez-vous que l'intérêt de votre vengeance n'est rien.” Le mot assassinat dans cette citation a provoqué la fureur des jacobins de l'extrême gauche. Les cris: “ A l'ordre! canaille! bandit!” se sont fait entendre. Retirez le mot “ assassinat”, ont vociféré quelques-uns de ces enragés, sans s'apercevoir que ce mot faisait partie d'une citation. Un vieux radical, M. Gou-

zy, a monté à la tribune pour déclarer, avec des trémolos dans la voix, que son grand-père avait voté la mort de Louis XVI, et que le mot assassinat n'aurait pas dû être prononcé impunément. Enfin, l'incident a été clos par quelques paroles modérées du président.

Quelques jours plus tard, nouvel orage. Cette fois il s'agissait de la déchéance de MM. Paul Déroulède et Marcel Habert, députés, jugés par la Haute-Cour, l'année dernière, et condamnés à l'exil. La question de la déchéance parlementaire des deux condamnés était restée en suspens. Le rapport de la commission nommée à cet effet, concluait à les déclarer déchus de leur mandat, et il est venu devant la Chambre le 4 mars. Au cours du débat qui s'en est suivi, M. Firmin Faure, député d'Oran, a provoqué, par sa parole ardente, les fureurs de la gauche, et s'est exposé à toutes les rigueurs du règlement. Voici comment l'*Univers* rend compte de cette scène :

“ Une vive altercation se produit entre M. Firmin Faure et l'un de ses collègues, M. Michel; celui-ci avait dit: “ L'empire plébiscitaire s'est écroulé dans la boue et le sang, ” et M. Firmin Faure de riposter: “ Il ne faut pas parler de boue quand on a un ministère comme celui-là. ” Et tandis que le président brandit le règlement, on entend, tombant de la tribune: “ Il a plu à un monsieur. . . ”; et du banc où siège M. Michel s'élève: “ Un monsieur comme moi vaut bien un polisson comme vous! ”

“ M. Firmin Faure consent bien à laver la boue dont il vient d'être question; il se refuse à donner satisfaction au “ monsieur ” visé ensuite.

“ Puis, nous apprenons de l'orateur que les royalistes avaient demandé son concours à M. Déroulède, contre l'engagement de faire de lui “ le premier personnage de l'État ” et M. de Ramel contestait vivement cette “ page d'histoire ”.

“ Enfin, vers sept heures, M. Firmin Faure ayant dit que “ le gouvernement demandait à la Chambre de se faire l'exécutrice de ses hautes œuvres ”, des protestations se sont élevées et l'orateur a voulu s'expliquer: “ c'est celui qui tire le déclic de la guillotine! ”

“ On a crié plus fort. Le président a cru que “ le président du conseil avait été comparé au bourreau ”, un nouveau commentaire de M. Firmin Faure n'a pas été plus heureux, et l'exclusion temporaire a été prononcée.

“ L'exclu a naturellement refusé de sortir, et tandis que le président se retirait au milieu d'un indescriptible tumulte, M. Firmin Faure s'asseyait sur la tribune comme pour en prendre possession.

“ Alors s'est déroulée la scène accoutumée : évacuation des tribunes, démarche inefficace des questeurs, intervention du colonel commandant le palais et d'un piquet de soldats. Suivant la formule, le député récalcitrant “ n'a cédé qu'à la force ” ; il a, dit-on, crié en se retirant : “ A bas les juifs ! A bas Waldeck ! Vive la République honnête ! ”

Il va sans dire que la déchéance a été prononcée à une immense majorité.

Cet incident parlementaire dans lequel le nom de M. Déroulède tenait le premier plan, avait été précédé d'un incident extra-parlementaire, où le poète exilé avait joué un rôle bruyant et très discuté. Je veux parler du fameux duel Déroulède-Buffet, qui n'a pas eu lieu, mais dont les préliminaires ont défrayé les journaux de toute l'Europe pendant plusieurs jours. Voici les faits. Le 23 février, à Saint-Sébastien, en Espagne, où réside Paul Déroulède durant son exil, un bon nombre d'amis et de partisans du banni s'étaient rendus pour célébrer l'anniversaire du *pronunciamiento* avorté que nos lecteurs se rappellent sans doute. Le poète politicien y prononça un discours où il exposait une fois de plus ses principes et ses visées, où il défendait son entreprise et s'efforçait d'établir qu'elle était bien préparée et qu'elle eût réussi si la trahison n'eût déjoué ses plans. Suivant lui, c'est parce qu'il était sincèrement républicain, républicain plébiscitaire, — ennemi des royalistes, et foncièrement hostile à toute connivence avec ces derniers, qu'il avait manqué son coup. Et, à l'appui de sa thèse, il a raconté un épisode qui se serait produit durant la nuit du 22 au 23 février 1899, la veille de sa tentative. Ici laissons parler M. Déroulède lui-même :

“ Vers les deux heures du matin, quelqu'un dont je tairai le nom, mais que j'avais des raisons de croire tout à fait des nôtres, entra dans la pièce où nous nous trouvions renfermés, Marcel Habert et moi, et me posa successivement ces deux questions : “ — Alors, c'est pour demain ? — Je lui répondis simplement : C'est pour demain. — Et que diriez-vous, continua le visiteur, si demain, le duc d'Orléans paraissait tout à coup au milieu de vos amis ? — Est-ce un avis ? lui demandai-je brusquement, ou est-ce une invite ? — Ce n'est qu'une ques-

tion. — Alors voici ma réponse: “ Si le duc d’Orléans se présente demain au milieu des miens, c’est moi-même qui lui mettrai la main au collet.” Et, redoublant d’excitation et de colère: “ Je suis un républicain plébiscitaire aussi hostile à toutes les restaurations monarchiques qu’au maintien du régime parlementaire. C’est pour la république que je marche. On ne fera pas de moi un agent royaliste malgré moi. Et si les monarchistes et les monarques se mêlent à nos rangs demain, tant pis pour eux. D’ailleurs j’ai encore là quelques amis et je vais leur donner les instructions nécessaires pour le cas où cet odieux coup de surprise serait tenté. — Mais, se hâta de me dire le visiteur, je n’ai pas dit que le duc d’Orléans serait là demain! Je vous jure même qu’il n’y sera pas.”

“ Et comme mes yeux interrogeaient encore fixement ses yeux: “ Je vous le jure, sur l’honneur!” me répéta-t-il. — “ Et je vous jure, moi, qu’il fera bien!” répliquai-je froidement. Ce à quoi Marcel Habert, qui avait suivi avec anxiété ce rapide échange de paroles, ajouta d’un ton irrité: “ Qu’il y vienne! nous nous chargeons de le recevoir.”

“ Cette conversation, qui n’eût certes pas lieu à demi-voix, traversa plus d’une fois la demi-porte qui nous séparait de nos amis, et plus d’un est là qui pourrait attester les éclats de notre colère et la violence de notre altercation.

“ Le lendemain, de midi à quatre heures, une main mystérieuse avait bouleversé les préparatifs concertés; l’emplacement, la dislocation, l’ordre, le commandement des troupes étaient changés; le soir, Marcel Habert et moi nous étions arrêtés.

“ Je ne veux pas, je ne peux pas en dire davantage. Mais j’affirme que ma tentative libératrice n’a échoué que parce que les royalistes avaient compris que je ne laisserais jamais toucher à la République.

“ J’en ai eu sur l’heure le pressentiment; j’en ai depuis quelques mois, la certitude.”

Ces paroles constituaient une grave accusation contre les royalistes. Elle les représentait dans le rôle peu honorable de conspirateurs déconfits, se faisant délateurs pour faire échouer une conspiration rivale. Ce discours produisit une vive sensation. Les journaux de Paris le discutèrent et le commentèrent longuement.

Les amis de la cause nationaliste s’en attristèrent, parce que la sortie de Déroulède apportait un nouvel élément de discorde

dans les rangs des adversaires du régime Waldeck-Rousseau. Les royalistes ont énergiquement protesté contre ses imputations. Un de leurs organes, la *Correspondance Nationale*, a publié ce qui suit :

“ Que M. Déroulède se soit laissé leurrer par un personnage qu’il ne nomme pas et qui en tout cas n’avait aucun mandat de qui que ce soit de lui transmettre une communication quelconque, cela importe peu.

“ Ce qu’il importe de dire, c’est que si les royalistes ont joué un rôle dans les événements du 23 février, ce rôle n’est pas celui que leur prête M. Déroulède et qu’en cette circonstance, comme en toute autre, Monseigneur le duc d’Orléans, leur chef, a fait tout son devoir.

“ Les récriminations et les menaces rétrospectives de M. Déroulède n’y changeront rien; les événements auxquels il fait allusion sont encore trop présents à l’esprit de tous pour qu’il soit possible de se méprendre sur les raisons véritables qui ont amené l’échec de son entreprise et l’arrestation qu’il a, lui-même, sollicité. Il est toutefois pénible de constater qu’après avoir consenti à son propre programme des modifications importantes, M. Déroulède, plus que jamais imbu de cette conviction qu’il est “ l’homme nécessaire ”, croit devoir inaugurer aujourd’hui, par ses attaques contre les royalistes et ses exigences à l’égard des nationalistes, une politique mesquine qui cadre mal avec son caractère et avec les nécessités de l’opposition.

“ L’exil ne grandit pas M. Déroulède.”

Enfin, M. André Buffet, le chef royaliste impliqué, en même temps que Déroulède, dans le procès devant la Haute-Cour, et exilé comme lui, a opposé ce démenti catégorique à ses allégations :

“ Déroulède a affirmé dans son discours de Saint-Sébastien que, dans la nuit du 23 février, les royalistes lui avaient envoyé un émissaire.

“ A cette affirmation j’oppose le démenti le plus formel. Si quelqu’un que M. Déroulède avait des raisons de croire, dit-il, tout à fait des siens s’est réellement présenté devant lui dans ces conditions, il était bien le sien, mais, pour nous, un traître.

“ Il était de plus un menteur — à supposer qu’il fût instruit — en affirmant que le duc d’Orléans ne rentrerait pas dans les conditions que j’ai dites devant la Haute-Cour.

“ Déroulède ajoute que si son coup de main a échoué, c’est que nous l’avions dénoncé au gouvernement.

“ A cette allégation, j’oppose aussi le plus formel démenti.

“ Faut-il plus que ma parole, et au langage récent de Déroulède, opposer son langage devant la Haute-Cour ?

“ Les royalistes, comme le gouvernement lui-même, disait-il, connaissaient ma décision, puisque cette décision je l’avais proclamée publiquement quelques jours auparavant dans un discours reproduit par plusieurs journaux.

“ Dès lors, quel intérêt eussions-nous eu à dénoncer ce qui était connu de tous et ce que M. Déroulède se vantait devant la Haute-Cour d’avoir fait connaître à tous ?

“ Déroulède pousse constamment l’oubli de lui-même jusqu’à l’oubli de ses propres paroles et de ses propres actions.

“ ANDRÉ BUFFET.”

M. Déroulède répondit à ce démenti par une dépêche adressée à son ami M. Galli, membre du conseil municipal parisien. Il maintenait ses dires et terminait par cette provocation :

“ Quant au champion du roi, M. André Buffet, qui s’est si délibérément résolu à couvrir de ses démentis personnels et désespérés les vilénies du parti royaliste, je vous charge, Dumonteil et vous, d’aller lui demander de ma part où et quand il voudra bien me répéter de plus près ce qu’il n’a encore osé me dire que de très loin.

“ Votre ami,

“ PAUL DÉROULEDE.”

M. Buffet répliqua par la dépêche suivante :

“ Bruxelles, 2 mars, 9 h. 45 s.

“ Je maintiens mon démenti en réponse aux injures calomnieuses de M. Déroulède à l’égard du parti royaliste.

“ Je n’admets pas son reproche que je le lui aurais adressé *de loin*, puisque *d’aussi loin* venaient ses insultes.

“ Ou je deviens fou ou Saint-Sébastien est aussi loin de Bruxelles que Bruxelles de Saint-Sébastien.

“ ANDRÉ BUFFET.”

Sur ce, l’exilé royaliste constitua comme ses témoins, MM. Bezine et Roger Lambelin, qui s’abouchèrent avec MM. Galli et Dumonteil, témoins de Déroulède. Les représentants des deux adversaires eurent une entrevue sans résultat, MM. Be-

zine et Lambelin soutinrent que M. Buffet était dans son droit en repoussant les allégations non prouvées de M. Déroulède, et que, la dépêche de leur mandant ne contenant aucune offense personnelle, il n'y avait pas lieu à une rencontre. Ils offrirent à MM. Galli et Dumonteil un arbitrage que ceux-ci repoussèrent.

Ce dénouement ne pouvait satisfaire le bruyant et exubérant Déroulède. Il expédia à M. Buffet cette outrageante dépêche :

“ Monsieur,

“ Mes témoins me télégraphient, de Paris, que vos fondés de pouvoir me refusent et rétraction et réparation. Je vous fais l'honneur de ne pas admettre que ce soit vraiment là votre dernière et définitive attitude : elle contrasterait trop avec vos outrageantes et provocantes dépêches ; car je ne pensais nullement à vous, et c'est vous, monsieur, qui m'avez, le premier, jeté le gant.

“ Maintenant que je l'ai relevé, il ne se peut pas qu'un homme qui s'est spontanément campé en champion du roi décampe ainsi.

“ J'aime mieux croire que ce qui vous préoccupe surtout, c'est le choix des armes ; je vais vous le donner : “ Monsieur André Buffet, vous êtes un royal menteur.”

“ Lettre suit, et je suis lettre.

“ DEROULEDE.”

En présence de cette insulte personnelle, M. Buffet, cédant au préjugé funeste du point d'honneur mal entendu, demanda à MM. de Mayol de Lupé et de Parseval de vouloir bien lui servir de témoins, et d'arranger une rencontre avec M. Déroulède. Ils refusèrent, pour la raison qu'ils ne voulaient pas se prêter à ce qu'une question politique fût transformée en une querelle personnelle. M. Buffet s'adressa alors à MM. Paul de Cassagnac et de Ramel, qui acceptèrent. Ces derniers et les témoins de M. Déroulède, MM. Maurice Barrès et de Villers, se réunirent et s'entendirent sur les conditions du combat singulier. L'arme choisie était le pistolet, la distance, vingt-cinq pas. Le duel devait avoir lieu à Lausanne, en Suisse, le vendredi, 15 mars courant. MM. Déroulède et Buffet y étaient rendus avec leurs témoins au jour dit. Mais les autorités suisses avaient eu l'éveil ; un décret d'expulsion avait été rendu contre les deux duellistes, et la police les força de déguerpir.

Les témoins publièrent le procès-verbal suivant :

“ Conformément à notre convention du 12 mars, les quatre témoins se sont réunis à Lausanne, après avoir pris les précautions les plus minutieuses pour garder le secret sur la rencontre des deux exilés. Tous les arrangements étaient faits pour que les adversaires fussent mis en présence, vendredi matin, quand un double décret d’expulsion leur a été communiqué, sous menaces d’arrestation; l’hôtel où nous séjournons est cerné et nous sommes obligés de reconnaître le fait que, désormais, quoi que nous fassions pour essayer que la rencontre ait lieu, nous trouverons quelque empêchement.

“ Le duel avait une origine exclusivement politique et a mis en antagonisme le républicain plébiscitaire, M. Paul Déroulède, et le royaliste, M. André Buffet, qui ont par la suite été amenés sur le champ d’honneur pour affirmer leurs divergences politiques. Dans ces conditions matérielles et morales et en présence d’un cas de force majeure, les soussignés estiment leur honneur sauf et déclarent l’incident clos.”

J’ai donné beaucoup d’espace à cet épisode parce qu’il a vivement occupé l’attention publique et qu’il en découle un enseignement. Une fois de plus l’absurdité de la pratique du duel a été mise en lumière. A supposer que MM. Déroulède et Buffet eussent pu échanger des balles, sur le coup de huit heures, à Lausanne, le 15 mars courant, qu’est-ce que cela eût prouvé? Les imputations de M. Déroulède en eussent-elles été plus ou moins fondées? En fait, les affirmations du chef nationaliste relativement à sa conversation avec quelqu’un qui serait allé lui parler du duc d’Orléans, dans la nuit du 23 février 1899, sont tenues pour véridiques, car Déroulède n’est pas un menteur. Mais les conclusions qu’il tire de cet incident et ses accusations contre les royalistes nous paraissent sans fondement, car ici c’est son imagination seule qui parle. Quelle lumière un duel aurait-il jeté sur ce débat?

Aussi l’opinion s’est-elle affirmée dans ce sens. Paul de Cassagnac, qui devait accepter d’être témoin de M. Buffet, écrivait pourtant au début de l’affaire: “ Rochefort disait hier encore que rien n’était aussi bête que le duel, puisqu’il ne prouvait rien.

“ Je suis de son avis, et je n’en connais point qui soit plus bête et moins probant que celui qui va peut-être mettre aux prises deux hommes d’un courage indiscuté et d’un honneur égal.”

Voilà donc deux vieux duellistes, comme Rochefort et Cassagnac, qui proclament que le duel est une bêtise. Cette bêtise, on peut se demander pourquoi ils ont cru devoir tant de fois la commettre. Mais leur aveu n'en est que meilleur à retenir.

Une foule de notabilités du monde politique et littéraire tels que MM. Hanotaux, de Galliffet, Ribot, Fallières, Anatole France, Hébrard, Marcel Prévost et autres, se sont fortement élevés contre le duel, à l'occasion de la querelle Buffet-Déroulède. M. Buffet, qui est catholique, a été vivement blâmé par les journaux de sa croyance pour avoir cédé au préjugé tyrannique qui pousse deux chrétiens à s'entr'égorgier, sans motifs admissibles. Disons à sa louange que, si l'on en croit les dépêches, il avait résolu de subir le feu de son adversaire sans y répondre, c'est-à-dire, qu'il risquait sa vie sans s'exposer à prendre celle de son ennemi. Cela atténue sans doute sa culpabilité. Mais un catholique n'a pas même le droit de risquer sa vie dans une aventure de ce genre.

M. Déroulède n'a point gagné de considération dans cette équipée. On a trouvé d'abord son discours intempestif et maladroit, et l'on a jugé ensuite extrêmement malheureuses ses provocations et ses insultes. Edouard Drumont, ami du poète exilé, a écrit ces lignes dans la *Libre-Parole*:

“ On continue à trouver que Déroulède a été vraiment bien mal inspiré en voulant procurer un nouveau triomphe aux dreyfusards. On ne s'explique à quel mobile il a obéi en donnant des armes à Waldeck et en justifiant tardivement la connotation de cette Haute-Cour, dont la partialité et le cynisme ont révolté la conscience publique.

“ On ne voit pas, en effet, que ces révélations dramatiques puissent avoir d'autre résultat, car on chercherait vainement dans ce récit, plein de réticences et d'obscurité, une de ces clefs d'énigmes que les historiens finissent toujours par découvrir lorsque cette clef ne peut plus servir à rien.

“ Pourquoi ne pas le dire, ceux qui pensent que les partis ont leur honneur comme les individus, ont regretté que Déroulède, au lieu de garder le silence ou d'exécuter franchement un traître, laissât planer le soupçon sur tout un parti.”

En somme M. Déroulède a eu une mauvaise passe. Si cet épisode pouvait aider à démolir le préjugé en matière de duel!

* * *

Dans la presse catholique, un article de l'*Osservatore Roma-*

no à l'adresse de la *Vérité française*, a produit une vive sensation. Un prêtre français, lettré, érudit, excellent écrivain, adresse depuis quelques mois à ce journal des "Notes romaines", que, pour ma part, je lis régulièrement avec beaucoup d'intérêt. Ce correspondant, M. l'abbé Joseph Bonnet, est parfois très hardi et très libre dans ses appréciations. On peut en juger par ce passage d'une de ses lettres, publiée par la *Vérité française* du 17 février :

"Je suis allé à la Congrégation des Rites me procurer le décret qui a été rendu hier de l'héroïcité des vertus du vénérable Joseph Benoît Cottolongo. En chemin, ayant rencontré un évêque que j'avais eu l'honneur de connaître autrefois, et que je savais rempli de l'esprit du Christ, je l'ai abordé afin de lui rendre mes devoirs, qu'il a reçus avec bonté. "Et vos affaires de France, m'a-t-il dit? Vous savez que je m'y intéresse. J'ai été souvent désolé depuis vingt ans; mais à présent, c'est un autre sentiment que j'éprouve; j'ai peur." — "Mon vénérable Seigneur, lui ai-je répondu, l'impiété est maîtresse en France; elle est la majorité qui gouverne et qui fait les lois. Ce malheur part de deux causes: de la diffusion de l'irrégion au moyen de l'école sans Dieu, et des mensonges de la troisième République à Rome. Il y a vingt ans que le gouvernement maçonnique de la France trompe le Pape par des promesses toujours spécieuses, mais toujours vaines. Tandis que cette comédie se jouait, nous sommes allés perdant sans cesse du terrain. Cependant, la minorité catholique serait encore capable de reconquérir de fortes positions, et peut-être même de recouvrer l'avantage, si elle était bien maîtresse de son action sur le terrain d'union qui a fait ses preuves, et où se rallieraient facilement les catholiques de toute opinion politique." — "Savez-vous ce que je crains, a interrompu l'évêque? Le retour à la constitution civile du clergé." — "Tenez-le pour indubitable, mon bon Seigneur. Le Grand-Orient en a exprimé le vœu il y a quelques mois, et tout ce qu'il souhaite finit par se réaliser. La loi sur les associations a été pour Rome un coup de foudre déchirant, un prodigieux amas d'illusions; la constitution civile du clergé en sera un autre. En récompense de sa débonnairété, de sa confiance, et de la modération extrême qu'elle aura prescrite aux catholiques, on verra le schisme de nouveau proclamé en France, les évêques exilés, les bons prêtres privés de leurs paroisses."

A la première lecture, j'avais trouvé ce morceau passable-

ment osé. Dire que le gouvernement maçonnique de la France avait trompé le Pape *pendant vingt ans*, parler du *prodigieux amas d'illusions* que le coup de foudre de la loi contre les congrégations était venu déchirer à Rome, cela me paraissait peu respectueux envers le Saint-Siège. Or, ce sont précisément ces lignes qui ont provoqué la critique de l'*Osservatore Romano*, dont la situation dans la presse catholique du monde est si considérable. Son article a été très dur. Il a signalé dans le dialogue, rapporté ou imaginé par le correspondant romain, une attaque pleine d'irrévérence contre la politique de Léon XIII. Il a réprouvé comme une calomnie la tentative mal dissimulée de rendre cette politique responsable des maux qui affligent en ce moment l'église de France, lorsqu'en réalité c'est la sourde résistance aux directions pontificales, de la part de certain groupe catholique, qui les ont empêchées de produire les fruits qu'on en pouvait espérer. Voici l'un des passages saillants de cet article :

“ Nous le répétons : entre ceux qui affectaient de ne pouvoir être catholiques sans combattre les institutions républicaines, et ceux qui croyaient ne pouvoir être républicains sans combattre l'Église, Léon XIII est intervenu paternellement pour rappeler aux uns et aux autres qu'il y avait un terrain intermédiaire sur lequel tous pouvaient se rencontrer pour coopérer, *viribus unitis*, pour l'avantage de l'Église et de la patrie, à la protection des suprêmes intérêts religieux, moraux et matériels de celle-ci.

“ Et le conseil était si sage, si efficace que, pendant quelque temps, il sembla qu'un esprit nouveau allait bientôt diriger en France les rapports entre l'Église et l'État.

“ Les sectes s'en rendirent bien compte et, préoccupées des fruits recueillis en peu de temps par la politique pontificale et de ceux encore plus abondants qu'il lui était permis d'espérer, elles s'appliquèrent à semer sur son chemin tous les obstacles qu'elles pouvaient susciter.

“ Mais leur œuvre mauvaise, tentée au sein de cette France où cependant sont si nombreuses les forces vives du catholicisme militant, était encore destinée à échouer ; et elle aurait sûrement échoué si elle n'avait rencontré des alliés précieux, précisément là où les sectes devaient le moins s'attendre à en trouver.

“ Au contraire, elles les trouvèrent là, et elles eurent des alliés puissants en tous ceux qui, résistant aux conseils paternels,

aux tendres enseignements du Pape, persistent dans une voie qui devait nécessairement conduire à la ruine. Ce sont eux qui ont affaibli les rangs des catholiques. Ils ont subordonné à d'autres intérêts les intérêts qui, par tendance naturelle et par respect docile envers les enseignements pontificaux, auraient dû planer au-dessus de tout autre. Ils ont entretenu parmi eux l'équivoque, la défiance, le soupçon et, s'affaiblissant eux-mêmes, ont rendu en même temps plus faible et insuffisante l'action commune."

Parlant de la loi inique contre les congrégations, l'*Osservatore romano* conclut ainsi :

" Certes on aurait pu espérer qu'il n'eût jamais été question de cette loi ou que, du moins, elle ne fût jamais venue devant la Chambre. Mais cela ne pouvait être espéré que grâce à une action concordante et unanime qui, dans les comités, dans la presse, dans le Parlement, aurait fait un faisceau de toutes les forces sincèrement conservatrices et catholiques, en offrant ainsi au gouvernement une base assez solide pour le dispenser d'en chercher une autre ailleurs.

" Les catholiques français avaient entre les mains le secret de ce succès de la politique pontificale, pourvu que, d'accord pour le but, ils eussent été unis dans l'action. Si, parmi eux, quelques-uns n'ont pas voulu se servir de la force qui était en leur pouvoir, ils n'ont certes pas le droit de reprocher à autrui et moins que jamais à la politique pontificale ce qui est uniquement l'œuvre de leur aveuglement et de leur obstination."

Ces paroles excessivement sévères ne sont malheureusement pas sans justification. Elles ne sauraient toutes s'appliquer aux éminents directeurs de la *Vérité française*, dont la sincérité et le dévouement à l'Eglise sont hors de question. Mais on est forcé d'admettre leur raison d'être lorsqu'on songe à l'attitude réfractaire d'hommes comme MM. de Cassagnac, Drumont, de Ramel, de journaux comme la *Gazette de France* et l'*Autorité*. On peut dire qu'une fraction notable des catholiques français, trop inféodés aux vieux partis, n'ont pas accueilli les conseils et les directions de Léon XIII avec le respect et l'intelligente docilité qu'on était en droit d'attendre d'eux. Ils n'ont pas compris tout ce qu'il y avait de clairvoyance dans l'orientation nouvelle, un peu déconcertante de prime abord, si l'on veut, — que leur indiquait le grand pontife. En dépit d'illustres adhésions, comme celles de MM. de Mun et

Jacques Piou, tous les catholiques ne se rangèrent pas sous la bannière du ralliement. Ce flottement, cette hésitation, cette résistance, empêchèrent la tactique d'atteindre son objectif. Et on ne saurait trop le déplorer en présence des tristes événements auxquels nous assistons.

La *Vérité française* s'est défendue contre les graves accusations du journal romain. Nous n'avons jamais repoussé les instructions pontificales relatives à l'attitude politique des catholiques de France, a-t-elle dit. Seulement en marge de ces instructions, des interpréteurs sans autorité ont voulu écrire leurs gloses fantaisistes; et ce sont ces commentateurs infidèles que nous avons combattus. Mais il vaut mieux citer qu'analyser :

“ En ce qui concerne la *Vérité Française*, écrit M. Auguste Roussel, elle s'est, dès le premier jour, et constamment, tenue sur le terrain d'union indiqué par le Souverain Pontife dans ses encycliques, et le rédacteur de l'*Osservatore Romano* serait fort empêché d'apporter une seule preuve à l'appui de ses assertions contraires.

“ Ce qui est vrai, ce que tout le monde a pu constater, c'est qu'à côté du texte des encycliques contenant le programme d'action des catholiques, il a surgi des interprétations dont le résultat fut de travestir les directions du Pape en les exagérant. En appelant les catholiques à s'unir sur le terrain constitutionnel, le Pape réservait à chacun le droit de ses préférences politiques, ce qui impliquait qu'on n'exigerait de personne la renonciation publique à ces préférences. Or, que disaient les ardélions du néo-républicanisme, ces interpréteurs sans autorité dont nous parlions plus haut? Que, pour se conformer aux directions pontificales, il fallait d'abord abjurer tout autre sentiment que celui d'un républicanisme intransigeant. Voilà quels furent les vrais artisans de la division parmi les catholiques, voilà quels furent par conséquent les auteurs responsables de la situation dont ils voudraient aujourd'hui charger le poids sur d'autres épaules. Voilà ce qui faisait dire à Lucien Brun: “ Je suis avec le Pape, certes; mais non avec ses interpréteurs! ” Nous pouvons ajouter qu'à plusieurs reprises il nous fut donné de nous expliquer à ce sujet devant deux représentants du Saint-Siège, et qu'ils n'ont pas contesté la justesse de nos remarques sur les excès des dits interpréteurs et sur le fâcheux effet qui en résultait pour l'union des catholiques, en vue de leur action.”

Cette réponse ne manque pas de justesse. Toutefois elle ne met pas nos amis de la *Vérité Française* à l'abri de tout reproche. Certes, ils ont reçu avec respect les directions pontificales, mais ils ne voudraient pas dire eux-mêmes qu'ils les ont accueillies d'un cœur joyeux, et qu'ils les ont secondées avec zèle. Au contraire, il nous a souvent paru que leurs écrits politiques étaient plutôt de nature à entraver l'exécution de la manœuvre conseillée par le Pape. A ce point de vue, il est incontestable que l'*Univers* est mieux entré dans les intentions du Saint-Père. Par contre, dans certaines questions de doctrine, — telle que celle de l'américanisme, par exemple, — nous avons de beaucoup préféré l'attitude de la *Vérité Française*. Au résumé, ces deux estimables feuilles nous semblent se compléter l'une par l'autre, quoiqu'elles soient séparées par une division aussi profonde que malheureuse.

* * *

En Orient l'horizon s'éclaircit et s'assombrit tour à tour. Ce qui est à redouter ce sont les complications et les conflits entre les puissances. Récemment les relations sont devenues très tendues entre l'Angleterre et la Russie. A propos d'un terrain contesté à Tien-Tsin, les troupes de deux nations ont failli en venir aux mains. Si un pareil malheur était arrivé, on ne peut calculer quelles en auraient été les désastreuses conséquences. Pour le moment le danger est écarté. Mais il y a bien des nuages au ciel du Céleste Empire. La question de la Mandchourie, qui est devenue virtuellement une province russe, peut soulever une tempête. Le Japon commence à dresser les oreilles. Pendant ce temps les négociations avec la Chine, quant aux détails du traité, progressent lentement.

En Afrique, la guerre de guérilla se poursuit. Les Boërs attaquent constamment les convois de provisions et de munitions, avec des alternatives de succès et de revers. Lord Kitchener et le général Botha ont ouvert des pourparlers pour la paix, mais jusqu'ici sans résultat.

* * *

L'Angleterre a adressé au gouvernement des Etats-Unis une communication pour l'informer qu'elle ne peut signer les amendements du sénat au traité Hay-Pauncefote. Le délai fixé pour les ratifications étant expiré, ce traité est devenu

lettre morte, et le traité Clayton-Bulwer seul, reste en force. Mais les jingoes américains ne l'entendent pas de cette oreille. Ils affichent le prétention d'abroger de leur seule autorité un contrat bilatéral, un traité solennellement conclu entre deux nations. Telles sont leurs notions de droit public!

* * *

A Ottawa la session se poursuit sans secousses. Une résolution demandant la modification du serment royal a été adoptée à une majorité écrasante; dix-neuf députés seulement s'y sont objectés. Une motion proposée par M. Bourassa, aux fins d'affirmer le droit d'intervention du Canada auprès du gouvernement britannique en faveur de l'indépendance du Transvaal et de l'Orange, n'a pas eu un sort aussi favorable. Elle n'a rallié que trois votes.

Le ministre des finances a déposé ses estimations de dépenses et fait son exposé budgétaire. Pour l'année courante il laisse entrevoir une dépense de \$46,400,000 imputables au revenu, et de \$10,700,000 imputable au capital; en tout \$57,100,000. Le revenu total probable sera de \$52,750,000. Le budget soumis pour l'exercice 1901-1902 est de \$44,102,323 pour les dépenses imputables au revenu, et de \$6,296,500 pour les dépenses imputables au capital; en tout :\$50,398,823. Les estimations supplémentaires augmenteront cette somme de plusieurs millions.

Au Sénat, sur motion de sir Mackenzie-Bowell, un comité a été nommé pour s'enquérir de l'affaire Cook. On sait que M. Cook a prétendu qu'on avait voulu lui faire payer \$10,000 pour une place de sénateur.

La session de la législature de Québec touche à son terme. Elle a été peu mouvementée. Un bill décrétant l'instruction obligatoire a été repoussé à une forte majorité. Le budget pour l'année 1901-1902 est de \$4,492,94. La prorogation va avoir lieu dans deux ou trois jours.

Ths Chapais.

Québec, 25 mars 1901.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

Mater Admirabilis ou les quinze premières années de Marie Immaculée, par l'abbé Alfred Monnin, missionnaire, auteur de la *Vie du Curé d'Ars*. Approuvé par Mgr de Langalerie, évêque de Belley, 4^e édition. Un volume in-12 de xxxi-408 pages. Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : 85 cts.

La dévotion à Marie, invoquée sous le nom de *Mater Admirabilis*, a pris naissance à Rome sous le regard et avec les encouragements de Pie IX, dans un corridor, depuis transformé en chapelle, de la Trinité-du-Mont. On y voit, en effet, la noble et gracieuse enfant d'Israël représentée filant le lin dans les parvis du Temple, à l'âge de quinze ans. A ses côtés, son panier à ouvrage, son livre entr'ouvert indiquent les calmes et studieuses occupations de cette aimable et très pure adolescente.

C'est donc l'histoire de cette dévotion si chère aux religieuses du Sacré-Cœur, dévotion renouvelée de l'université d'Ingolstadt, et de ce pèlerinage aujourd'hui si fréquenté que le compagnon de Mgr de Langalerie et le collaborateur du Curé d'Ars nous retrace le saisissant et émouvant tableau. Il n'a eu qu'à puiser dans son cœur de théologien et d'apôtre pour rédiger les 31 méditations consacrées à la vie cachée et à l'enfance de Marie, et dans les archives de la communauté pour relater ces grâces insignes obtenues par son intercession.

On connaît et l'on médite généralement les dernières années de Marie ; mais comme les premières années de cette vie si obéissante, si occupée, si angélique et si pure méritent bien d'être proposées pour modèle aux jeunes filles de notre temps. Mères chrétiennes, qui avez charge d'âmes, et cherchez des exemples pour appuyer vos enseignements, mettez vos filles à l'école de Marie, montrez-leur la *Mère Admirable* et, ne l'imiteraient-elles que de loin, vous en ferez encore des âmes pieuses, aimant le travail et la retraite, et se préparant sous votre égide maternelle et sous les yeux de Marie, aux durs combats et aux épreuves de la vie.

Pour vous guider dans cette tâche ardue et délicate, vous trouverez dans le livre si pieux et si bien documenté de l'abbé Monnin, un secours précieux infailible. Ce livre qui a opéré tant de bien dans les cloîtres, et dont nous recommandons la 4^e édition, est appelé à exercer une influence non moins douce et non moins salutaire dans le monde.

* * *

Le Chrétien à l'Ecole de saint Joseph, par l'auteur des *Avis spirituels*, 2^e édition. Un volume in-18 de ix-400 pages. Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : 38 cts.

Le culte de saint Joseph dans l'Église ressemble à ces fleuves qui, partant d'une source limpide et féconde, s'enfoncent momentanément dans les entrailles du sol, pour reparaître avec plus d'abondance et d'éclat. Saint Joseph a été le saint caché du moyen âge. Mais on le voit monter, après le concile de Constance, avec Gerson et le cardinal d'Ailly, mais surtout avec sainte Thérèse, la grande initiatrice du mouvement catholique en faveur du noble et saint Époux de Marie. Pie IX en consacra la gloire en lui confiant la protection et le patronage de l'Église universelle.

C'est aux âmes animées d'une tendre dévotion envers la personne adorable de Jésus-Christ et envers la très sainte Vierge que s'adressent plus particulièrement ces pages si substantielles. Saint Joseph n'est-il pas le modèle de nos rapports avec Jésus-Hostie et de notre amour pour l'immaculée Vierge Marie ?

* * *

Sermons par l'abbé Henri Perreyve, œuvres posthumes. Sermons inédits. Une station à la Sorbonne, 4^e édition. Un volume in-12 de 432 pages. Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : 85 cts.

Accablé de travaux et d'infirmités précoces, l'abbé Perreyve ne publia de son vivant que sept sermons : LA VOCATION DES ARTS ; LA JUSTICE ET LA PAIX et les cinq derniers qu'on entendit de lui, et imprimés sous ce titre : UNE STATION A LA SORBONNE.

Mais à côté de ces chefs-d'œuvre aussi universellement appréciés que les sermons des plus grands maîtres, il y en a huit autres qui ne méritent pas, à un moindre degré, l'admiration des connaisseurs, quoique inédits. Ils ont pour titre : Les figures encharistiques, la Pâque judaïque, l'Agneau pascal ; la pauvreté de Jésus dans ses tabernacles, Marthe et Marie ; sermon pour la société de Saint-Vincent de Paul ; la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, prêchée en l'église de la Sorbonne ; la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, prêchée au collège Sainte-Barbe ; la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son sacerdoce, prêchée à Notre-Dame ; discours pour les publications populaires : la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, prouvée par la charité chrétienne.

Puis vient, pour compléter le volume, une série de fragments, ébauches de sermons, laves refroidies de la pensée de l'auteur, et dans lesquels se reflètent la vigueur, la souplesse et la grâce de son génie incomparable.

* * *

L'Idée du Sacerdoce et du Sacrifice de Jésus-Christ, par le R. P. de Condren, de l'Oratoire, avec des additions par un Père de la même congrégation. Édition revue et augmentée par un bénédictin de la congrégation de France. Librairie Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.

Ce livre du P. de Condren a joui depuis son apparition au xvii^e siècle, d'une juste célébrité. Des éditions successives ont prouvé que le public catholique savait apprécier la profonde science théologique et la doctrine mystique de l'un des plus savants écrivains de la congrégation de l'Oratoire. Cette édition qui se fait remarquer par le soin des éditeurs à choisir le meilleur texte, et à corriger les fautes des éditions précédentes, rencontrera, nous n'en doutons pas, le même succès.

* * *

Nous lisons dans le *Petit Journal*, de Paris :
 " Toutes proportions de densité de population gardées, rien ne ressemble plus que le Canada actuel à certaines contrées de l'ancienne France, notamment la Saintonge et surtout la Normandie. Les mœurs originales s'y sont perpétuées, à travers les années, et les souvenirs de la mère patrie entretenus par la tradition orale et la tradition parlée. Pour quiconque pénètre dans une exploitation franco-canadienne, l'illusion est complète. Un Normand, sauf la différence de climat, se croirait en plein pays natal."

L'article se termine par ces lignes :
 " Les Français du Canada n'ont rien oublié de la mère patrie. Dans leurs longues heures de lutte contre toutes sortes de difficultés, ils se sont toujours inspirés des vertus ancestrales, et rien n'est plus beau — et plus français — que cette résurrection progressive après la défaite imméritée. Toujours agir, jamais désespérer, telle fut — et telle est encore — la devise de ces exilés d'outre-mer, qui se sont fait une nouvelle patrie, où ils dominent par l'activité et l'intelligence, et où ils imposent presque leurs volontés aux vainqueurs d'autrefois, encore les maîtres aujourd'hui. Ici, malheureusement, nous ne possédons plus ces vertus primordiales et nous succombons dans la lutte impossible, c'est-à-dire dans la chasse à la chimère qui dévore toute notre activité et toutes nos énergies, de sorte qu'il n'en reste plus pour la réalité, ou

qu'elles se trouveraient forcément épuisées, en présence d'éventualités redoutables, sinon imminentes. Hélas ! c'est à des centaines de lieues d'ici qu'il nous faut retrouver ce qui fit jadis notre force et notre grandeur !”

* * *

Nos missionnaires patriotes et savants, par A.-A. Fauvel, ancien officier des douanes chinoises, officier de l'Instruction publique. Un vol. in-12 de 156 pages. Librairie Victor Lecoffre, 90, Paris. Prix : 20 cts.

Dans ce volume, M. Fauvel étudie l'action des missionnaires français uniquement au point de vue politique et scientifique, laissant aux revues religieuses spéciales le soin de faire connaître les résultats de leur prédication.

Il montre comment dans tous les pays du monde et particulièrement en Chine, au Japon, aux Indes, à Madagascar, les Pères Lazaristes, rivalisant d'activité avec les Pères de la Compagnie de Jésus, des Missions étrangères et autres missionnaires, ont devancé les consuls et contribuent maintenant encore à gagner les indigènes à la cause française.

Il passe ensuite en revue les différents services rendus à la science par ces religieux : il signale principalement les travaux des Jésuites et des Assomptionnistes en Asie Mineure, des Dominicains en Palestine, des Jésuites, des Lazaristes et des Pères des Missions étrangères en Chine, des Pères du Saint-Esprit en Afrique, etc.....

L'ouvrage de M. Fauvel est donc très documenté et prouve d'une façon certaine que non seulement les missionnaires sont de dévoués propagateurs de la religion catholique, mais encore de précieux auxiliaires de la France. Partout ils sont les dignes représentants de ce pays, et ils méritent d'être protégés et soutenus.

* * *

Aux Pays des Castes, Voyage à la Côte de la Pêcherie, par le R. P. Stephen Coubé, S. J. Nouvelle édition. Un joli volume in-18 Jésus, avec carte. Victor Retaux, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris. Prix : 85c.

Fin et gai comme tous les Jésuites, le Père Coubé est, de plus, un homme très instruit et un observateur très sagace. Sans parler des renseignements qu'il fournit sur les progrès du christianisme catholique dans ces régions, il a de très intéressants chapitres sur la transformation sociale de l'Inde, sur la suppression probable du veuvage forcé, sur ce qu'on pourrait appeler la crise de l'instruction secondaire et sur l'évolution actuelle du brahmanisme. Si j'ajoute que le P. Coubé est un véritable écrivain, qu'il rend avec charme, avec sincérité, des impressions vives et personnelles, j'aurai donné une idée sommaire de son livre.

* * *

Les Infiltrations protestantes et le Clergé français, par J. Fontaine, S. J. Un volume in-18 Jésus. Victor Retaux, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris. Prix : 65 cts.

L'auteur reproduit et serre de très près les théories protestantes, soit philosophiques et théologiques, soit scripturaires et historiques, qu'une certaine école catholique a cru pouvoir accepter. Il montre, preuves en main, avec des textes loyalement discutés, que les dogmes fondamentaux de la religion naturelle et du christianisme lui-même sont en cause.

Toujours respectueux envers les personnes, il est bien éloigné de suspecter la parfaite sincérité des écrivains qu'il critique. Ces déviations doctrinales doivent être attribuées, selon lui, aux circonstances dans lesquelles s'inaugura, il y a trente ans bientôt, le mouvement régénérateur des études ecclésiastiques, qu'il a voulu favoriser en écrivant ce livre.

N. B.—Tous les livres indiqués ci-dessus sont en vente à la librairie C. O. Beauchemin et Fils, 256, rue Saint-Paul, Montréal.

A. L.